

Édition
2011



Les Femmes en Île-de-France

→ *Regards sur l'égalité entre
les femmes et les hommes*



Cet ouvrage est le fruit d'un partenariat entre le Conseil régional d'Île-de-France, la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, l'Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, avec l'expertise de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU Île-de-France) et le soutien du Fonds social européen.

Auteur-e-s

Séverine Albe-Tersiguel, Sandrine Beaufiles, Corinne de Berry, Carine Camors, Hélène Heurtel, Pascale Leroi, Olivier Mandon, Mariette Sagot (IAU Île-de-France),
Françoise Belet (Conseil régional d'Île-de-France),
Nathalie Beltzer (ORS Île-de-France),
Benoît Chardon (IRDS),
Danie Chemineau (CTRAD - Caf d'Île-de-France),
Aurélie Latourès, Jocelyne Mongellaz (DRDFE d'Île-de-France)

Coordination

Carine Camors et Pascale Leroi (IAU Île-de-France)

Comité de rédaction

Jocelyne Mongellaz, Bruno Raynal, Nagat Azaroili et Aurélie Latourès (DRDFE d'Île-de-France),
Françoise Belet (Conseil régional d'Île-de-France),
Colette Benoit et Marie-Hélène Rambaud (Union régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles en Île-de-France),
Carine Camors et Pascale Leroi (IAU Île-de-France).

Crédits photographiques

B.Basset / IAU îdF ; H.Ballet / IAU îdF ; BRANDX / JUPITERIMAGES ; C. Camors / IAU îdF ;
Commission européenne ; J.-L. Cormier / Le bar Floreal / Région Île-de-France ;
pour les Ministères sociaux / Dicom / V. Couteron ; C.Dègremont / IAU îdF ;
H.Dez / Le bar Floreal / Région Île-de-France ; C.Doutre / BaSoH / IAU îdF ;
F.Dugény / IAU îdF ; N.Fussler / IAU îdF ; P. Leroi / IAU îdF ; S. Mariotte / IAU îdF ;
J.-C.Pattacini / Urba Images / IAU îdF ; L. Soete / Flickr ;
pour les Ministères sociaux / Dicom / J.-P. Somme, THINKSTOCK LLC / Jupiterimages ;
D. Venturini / Compagnie TPO - Prato

Éditorial

Malgré d'indéniables progrès, force est de constater que les discriminations en raison du sexe persistent toujours dans la société française. Les inégalités ne disparaîtront pas toutes seules. Il faut lutter contre les représentations et les préjugés. Il faut aussi une démarche et des outils concrets. L'Etat et la Région Île-de-France ont fait le choix du pragmatisme.

Nous nous sommes engagés à développer des interventions communes en faveur de l'égalité dans le système éducatif et la formation grâce à une « Convention régionale égalité filles-garçons » et dans le domaine du travail grâce à un Plan régional d'égalité d'accès à l'emploi. Nous avons également signé ensemble une convention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité afin d'agir sur les processus discriminatoires au sein des institutions publiques et privées.

L'inégalité entre les hommes et les femmes est ancrée dans les mentalités collectives. Elle ne s'effacera qu'au prix d'un effort collectif. C'est le sens de notre partenariat. Cette publication résume notre action commune. Elle permet aussi des comparaisons au niveau national et entre les huit départements de l'Île-de-France. Cette analyse chiffrée est enfin un outil de connaissance stratégique pour accompagner toutes les actrices et tous les acteurs du territoire francilien dans leurs actions et leurs projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Préfet de la région
d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Daniel CANEPA



Le Président du Conseil Régional
d'Île-de-France,
Jean-Paul HUCHON



Sommaire

5 La politique de l'égalité entre les femmes et les hommes

Jocelyne Mongellaz, Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)

6 L'égalité hommes-femmes : des traités européens à l'approche territoriale

Françoise Belet, Conseil régional d'Île-de-France

8 VIE PROFESSIONNELLE

10 **Comparaisons européennes** Carine Camors, IAU Île-de-France

12 **Education et formation** Corinne de Berny, IAU Île-de-France

16 **Population active** Carine Camors, IAU Île-de-France

18 **Emploi et secteur d'activité** Carine Camors, IAU Île-de-France

20 **Emploi et profession** Pascale Leroi, IAU Île-de-France

22 **Femmes immigrées et emploi** Mariette Sagot, IAU Île-de-France

24 **Conditions d'emploi et salaires** Pascale Leroi, IAU Île-de-France

28 **Chômage** Pascale Leroi, IAU Île-de-France

30 VIE SOCIALE

32 **Population** Sandrine Beaufiles, IAU Île-de-France

34 **Articulation vie professionnelle et vie familiale**

Sandrine Beaufiles et Séverine Albe-Tersiguel, IAU Île-de-France

38 **Sport** Benoit Chardon, Institut régional de développement du sport

40 **Vie politique** Carine Camors, IAU Île-de-France

42 **Pauvreté et précarité** Mariette Sagot et Olivier Mandon, IAU Île-de-France

en partenariat avec Danie Chemineau, CTRAD (Service d'études des Caf d'Île-de-France)

46 **Santé** Nathalie Beltzer, Observatoire régional de la santé Île-de-France

50 **Insécurité et violences** Hélène Heurtel, IAU Île-de-France et Aurélie Latourès, DRDFE d'Île-de-France

54 Bibliographie

56 Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France

57 Conseil régional d'Île-de-France : lutte contre les discriminations

58 Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles

58 Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France

La politique de l'égalité entre les femmes et les hommes

La politique en direction des femmes est une politique jeune dont la légitimité ne va pas de soi. Si l'égalité entre les femmes et les hommes est acquise en droit et si de nombreux progrès sont constatés, elle ne se concrétise pas totalement dans les faits. Certes, durant les trente dernières années qui viennent de s'écouler les progrès sont indéniables. Toutefois, la question de la place des femmes dans la société reste au cœur de l'actualité.

Dans de nombreux domaines l'égalité se réduit à une déclaration de principe. La parité dans la vie publique reste un enjeu de la citoyenneté. Les femmes sont actrices du monde économique et politique mais rencontrent encore trop d'obstacles pour occuper la place qui doit être la leur. La représentation équilibrée entre les femmes et les hommes n'est pas atteinte dans la vie politique. Dans la vie économique, malgré un niveau de formation égal voire dépassant celui des hommes, les femmes restent éloignées des postes de décision et les écarts de salaires persistent autour de 19 %. En outre leur surreprésentation dans le chômage de longue durée, les discriminations auxquelles elles sont confrontées, les pressions et les agressions dont elles sont victimes font partie du quotidien. 10% des femmes sont encore aujourd'hui victimes de violences, le coût économique des conséquences des violences conjugales étant estimé à plus d'un milliard d'euros par an. Quant aux jeunes filles, certaines d'entre elles subissent encore trop souvent des mutilations sexuelles et des mariages forcés.

Continuer à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes en luttant contre les stéréotypes de genre est une préoccupation prioritaire de la politique du gouvernement. La France poursuit depuis de nombreuses années, une politique volontariste d'accès aux droits des femmes, de lutte contre les violences et d'égalité professionnelle et salariale. La politique actuelle repose sur une double approche, à la fois spécifique et intégrée :

- Spécifique : par l'élaboration de mesures visant à faire évoluer les situations d'inégalité, de précarité et les discriminations toujours persistantes ;
- Intégrée : par le développement d'une démarche transversale visant à la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans l'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques publiques.

Cette politique est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans la mise en œuvre des engagements internationaux (Convention des Nations Unies du 18 décembre 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dite convention CEDAW ; plate forme d'action de Pékin en 1995) et européens (l'égalité entre les femmes et les hommes, inscrite depuis 1957 dans les traités européens, est l'un des principes fondamentaux du droit communautaire) pour l'égalité entre les femmes et les hommes souscrits par la France.

Cette politique est déclinée au niveau régional sous l'autorité des Préfets de région par les secrétariats généraux pour les affaires régionales et les délégations régionales aux droits des femmes et à l'égalité qui leur sont rattachées ainsi que par les chargés-e-s de missions départementaux-ales aux droits des femmes et à l'égalité au sein des directions départementales de la cohésion sociale. Toutefois, la mise en place de cette politique n'est possible que par une étroite collaboration de tous les acteurs et toutes les actrices qui portent l'égalité entre les femmes et les hommes : Etat, collectivités territoriales, associations, représentants du monde socio-économique...

L'égalité hommes-femmes : des traités européens à l'approche territoriale

L'Union européenne joue un rôle d'impulsion essentiel dans la recherche de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le principe d'égalité, portant initialement sur les salaires, s'est étendu progressivement à d'autres sphères : emploi, responsabilité, conciliation des temps, et plus récemment développement durable. Outre sa déclinaison au plan national, cette politique communautaire trouve des applications concrètes au plan territorial.

Evolutions législatives récentes et stratégies pour l'avenir

Depuis le traité de Rome de 1957 et son article 119 sur l'égalité de rémunération, la communauté européenne n'a cessé de réaffirmer le principe fondamental d'égalité entre les hommes et les femmes. Ainsi, le traité de Lisbonne, ratifié par les 27 Etats membres de l'Union en décembre 2009, réaffirme ce principe à travers les articles 2 et 3. *voir encadré*

Autre aspect significatif, il intègre la Charte des droits fondamentaux, proclamé à Nice en 2000, transformant ce texte en un outil juridiquement contraignant. La Charte réaffirme le principe d'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques et actions communautaires, *mainstreaming*, et sa non contradiction avec une action spécifique en direction des femmes. L'article 23 précise clairement que « L'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération. Le principe de l'égalité n'empêche pas le maintien ou l'adoption de mesures prévoyant des avantages spécifiques en faveur du sexe sous-représenté ». L'évolution de la société est prise en compte par la Charte qui, dans son article 33, aborde la conciliation des temps entre vies familiale et professionnelle. Celle-ci prend en compte l'apport de différentes directives dont le contenu dépasse la simple dimension économique de l'égalité pour traiter de conciliation et de parentalité « Afin

de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle, toute personne a le droit d'être protégée contre tout licenciement pour un motif lié à la maternité, ainsi que le droit à un congé de maternité payé et à un congé parental à la suite de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ».

Traité de l'UE (TUE) décembre 2009

Article 2 : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité. »

Article 3 : « L'Union (...) combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. »

Outre l'ouverture de « l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes » à Vilnius¹, la Commission Européenne, dans la continuité de la feuille de route 2006/2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes² donne de nouvelles orientations d'action en septembre 2010 notamment dans le secteur de l'économie avec l'objectif de : « Favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'occasion de la mise en oeuvre de la stratégie Europe 2020, dans tous ses aspects et initiatives phares (...) au moyen d'une assistance technique et des Fonds structurels ou des principaux instruments de financement comme le 7^e programme-cadre de recherche³ ».

Les écarts de salaire, *Paygap*, constituent un sujet prioritaire qui nécessite d'« explorer avec les partenaires sociaux les possibilités d'améliorer la transparence salariale et de créer une journée européenne de l'égalité salariale, organisée tous les ans, qui aurait

le mérite de montrer combien de temps les femmes doivent travailler de plus que les hommes pour gagner autant qu'eux ».

Les préoccupations environnementales sont aussi prises en compte dans cette stratégie, en encourageant les femmes à choisir des professions « non traditionnelles », par exemple dans des secteurs verts ou innovants. Enfin, lutter contre le « Plafond de verre » fait partie de la stratégie impliquant notamment de réfléchir à des initiatives ciblées visant à améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision.

Approches territoriales

La politique de cohésion permet de concrétiser au plan territorial les grandes orientations communautaires à travers la mise en œuvre des fonds structurels européens (FSE). Le règlement du FSE pour 2007/2013 précise dans son article 6 que « *Les États membres veillent à ce que les programmes opérationnels comprennent une description de la façon dont l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité des chances sont encouragées dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes opérationnels* ».

Les projets transnationaux en région apportent une plus-value appréciable sous la forme d'une recherche-action qui favorise les échanges et le transfert d'expériences. Ainsi, le Projet INTERREG G4G « le genre pour la croissance », *Gender for Growth*, piloté par la région Île-de-France de 2009 à 2011, vise à renforcer la prise en compte du genre dans les politiques régionales de développement économique et à développer une coopération entre régions européennes. Le partenariat de huit territoires a pour projet d'identifier en Europe des politiques de développement économique pertinentes qui intègrent de façon satisfaisante la dimension du genre, de les analyser, de les promouvoir et de les diffuser auprès des décideurs politiques et économiques locaux à travers trois thèmes : entrepreneuriat, conditions de travail,

accès à l'emploi et la formation. Par exemple, la comparaison entre la Grèce et Suède dans ce projet révèle les différences d'approche sur les politiques de conciliation des temps de vie. En Grèce, ces politiques ne visent que les mères et les jeunes mères reflétant le rôle traditionnel attribué à la mère en matière d'éducation et sont fondées sur la protection de la femme dans la vie familiale et dans la vie professionnelle. En Suède, les hommes sont encouragés à prendre des congés parentaux et l'information est largement diffusée dans les entreprises. Le congé parental peut permettre de suivre une formation qui facilite la réintégration du bénéficiaire.

Outil résultant d'un projet mené par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe, la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » a été signée par le Président du conseil régional d'Île-de-France en juin 2008 lors des assises de l'Institut Emile du Châtelet. Cette charte, signée par plus de 1000 collectivités en Europe procure un cadre souple permettant l'élaboration d'un plan d'action pour une mise en œuvre concrète sur le territoire.





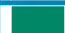
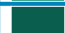


Les rôles stéréotypés attribués aux femmes et aux hommes peuvent entraver leurs choix et restreindre le potentiel de chacun-e. Favoriser une redéfinition non-discriminatoire des rôles dans tous les domaines de la vie, comme l'éducation, les choix de carrière, l'emploi ou le sport, est essentiel pour parvenir à l'égalité entre les sexes. L'Europe joue un rôle d'impulsion essentiel et évolutif dans la recherche de l'égalité femmes/hommes qui trouve souvent son application concrète au plan territorial.

1 - Règlement (CE) n° 1081/2006 du Parlement européen et du conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) no 1784/1999

2 - Feuille de route européenne pour l'égalité FH COM(2006) 92

3 - Stratégie 2010-2015 pour l'égalité entre les femmes et les hommes. COM(2009) 694

Sommaire

	Comparaisons européennes
	Éducation et formation
	Population active
	Emploi et secteur d'activité
	Emploi et profession
	Femmes immigrées et emploi
	Conditions d'emploi et salaires
	Chômage

Quelques dates...

- 1919** Création du baccalauréat féminin.
- 1945** La notion de « salaire féminin » est supprimée « à travail égal, salaire égal ».
- 1965** Une femme mariée peut exercer une activité professionnelle sans le consentement de son mari.
- 1983** Loi n°83-635 du 13 juillet 1983 dite loi Roudy fixant le principe de non discrimination au regard du sexe dans tous les domaines concernant les relations de travail.
- 1989** Loi du 10 juillet 1989 instaurant pour les organisations liées par une convention ou un accord professionnel de branche, de se réunir pour négocier sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ainsi que sur les mesures de rattrapage en cas d'inégalités constatées.
- 2006** Loi n°2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- 2008** Loi constitutionnelle du 23.07.2008 favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales
- 2010** Loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010, article 99 instaurant, à partir du 1^{er} janvier 2012, une pénalité financière pour les entreprises d'au moins 50 salariés lorsqu'elles ne sont pas couvertes par un accord relatif à l'égalité professionnelle ou plan d'action.





Vie Professionnelle



Comparaisons européennes

En 2008, la population active de l'Union européenne (UE27) s'élève à 235 millions dont 45% sont des femmes. L'activité des Européennes progresse, mais des disparités subsistent : le taux d'emploi des femmes demeure inférieur à celui des hommes, elles gagnent en moyenne 17% de moins et sont encore sous-représentées aux postes à responsabilité.

La participation croissante des femmes au marché du travail européen est à l'origine d'un quart de la croissance économique annuelle depuis 1995 [1]. Le taux d'emploi féminin a augmenté de 7 points au cours des dix dernières années, pour atteindre 59,1 % en 2008, se rapprochant de l'objectif de Lisbonne (60 % en 2010). Ce taux est déjà atteint dans 15 États membres, dont la France (60,4 %), mais loin derrière le Danemark (74,3 %), la Suède ou les Pays-Bas. L'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin, de 9 points en France, est relativement faible en Finlande et en Suède (inférieur à 5 points), et maximal à Malte (35 points) ou en Grèce (26 points). [2] Depuis l'an 2000, la France et l'Irlande, qui combinent des taux de fécondité élevés (respectivement 2,02 et 2,03 enfants par femme) et une forte implication des femmes dans la vie professionnelle, sont atypiques.

Concernant le marché du travail, les cadres législatifs sont très différents d'un Etat à l'autre et rendent ainsi difficiles les comparaisons à l'intérieur de l'UE. Les résultats dépendent du système des rapports sociaux, des conventions collectives et des négociations bilatérales entre l'employeur et le salarié dans chaque pays. Ainsi, les femmes dans les pays du Nord allient de forts taux d'emploi, un recours accru au temps partiel, une proportion élevée d'enfants de moins de 3 ans pris en charge, et d'importantes disparités salariales. A l'inverse, les femmes dans les Etats membres du Sud (à l'exception du Portugal) et de l'Est ont des taux d'emploi globalement inférieurs à la moyenne de l'UE, sont moins fréquemment à temps partiel, et ont une

→ Définition

Taux d'emploi des femmes (15-64 ans) : proportion de femmes actives ayant un emploi, âgées de 15 à 64 ans, dans la population féminine de cette tranche d'âge.

proportion faible d'enfants de moins de 3 ans gardés dans une structure d'accueil. [3] Dans tous les pays européens, les femmes gagnent moins que les hommes (-17 % en moyenne). La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne, en 16^e position, avec 19 % d'écart. [4]

Par ailleurs, le manque d'accès à des services de prise en charge des personnes dépendantes (enfants, personnes handicapées, personnes âgées), à des systèmes de congés adéquats et à des régimes de travail flexibles pour les deux parents, empêche certaines femmes de se porter sur le marché du travail. La présence d'un jeune enfant fait diminuer l'activité professionnelle des femmes et augmenter celle des hommes. Cette influence marquée de la parentalité est liée au partage traditionnellement inégal des rôles dans la plupart des pays de l'UE. Les Européennes passent environ 17 heures de plus par semaine à effectuer des tâches domestiques et familiales, alors que leur temps de travail rémunéré est inférieur de 7,4 heures par semaine à celui des hommes [2]. Au total, les femmes ont un temps contraint (temps de travail + temps domestique) supérieur à celui des hommes (+10,3 heures). La France se situe parmi les pays dans lesquels les écarts sont les plus marqués (13,8 heures) contrairement au nord de l'UE (Suède : 1,2 heures, Danemark : 3,6 heures).

En 2008, dans l'UE, le taux de chômage s'élève à 7,5 % pour les femmes contre 6,6 % pour les hommes. Dans la plupart des pays, le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes, parfois très nettement comme en Grèce (6 points d'écart) ou en Espagne (3 points). En France, les taux de chômage féminin et masculin sont au-dessus de la moyenne européenne.

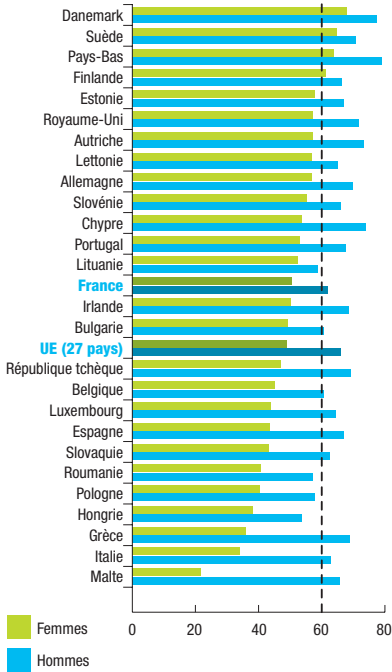
→ Pour en savoir plus

[1] Gender and Sustainable Development, *Maximising the Economic, Social and Environmental Role of Women*, OCDE, 2008.

[2] European Commission, *Report on Equality between Women and Men*, 2009.

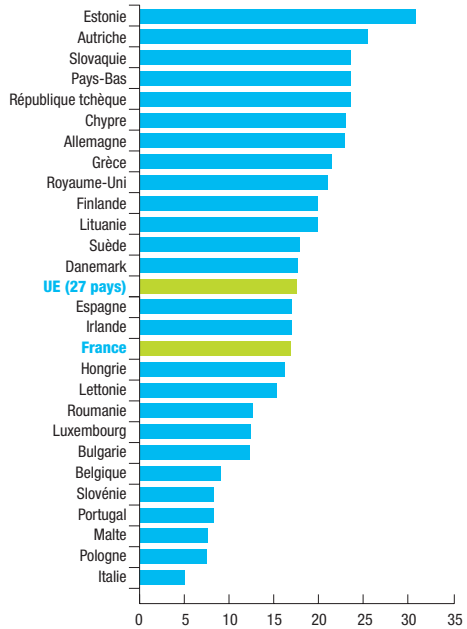
Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, *Chiffres clés 2009, L'égalité entre les femmes et les hommes*.

1 Taux d'emploi des 15 à 64 ans en 2008 (en %)



Source : Eurostat, Enquête européenne sur les forces de travail

3 Ecart de rémunération entre hommes et femmes en 2007 (en %)



Lecture : au sein de l'Union européenne (UE27), les femmes gagnent 17,6% de moins que les hommes.

Source : Eurostat, Enquête européenne sur la structure des salaires

2 Situation des femmes sur le marché de l'emploi en 2008 (en %)

	Taux d'emploi des femmes	Part des femmes à temps partiel	Part des enfants moins de 3 ans pris en charge*	Ecart de rémunération entre femmes et hommes
Danemark	74,3	36,5	73,0	17,7
Italie	47,2	27,9	26,0	4,9
France	60,4	29,4	31,0	19,2
Pologne	52,4	11,7	2,0	14,3
Moyenne UE	59,1	31,1	26,0	17,6

Champ : Les pays ont été retenus en raison de leur situation contrastée par rapport à la France.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2008 et EU SILC survey 2006

* Dans une structure formelle : maternelles ou équivalents, garderie, aides familiales, crèches. En France, les enfants accueillis chez les assistantes maternelles directement payées par les parents sans structure intermédiaire, ne sont pas inclus dans le tableau.

Éducation et formation

Quels que soient le niveau d'enseignement, la filière ou la discipline, les Franciliennes connaissent une meilleure réussite scolaire que les garçons. 56 % des 25-29 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre 48 % des jeunes hommes du même âge. Les jeunes femmes s'insèrent plus facilement sur le marché du travail mais dans des emplois moins stables.

Le niveau de diplôme

Les Franciliennes âgées de 15 ans ou plus et qui ne sont pas scolarisées ont un niveau de diplôme à peine moins élevé que celui des hommes en 2006. Près de 33 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu un diplôme de l'enseignement général – certificat d'études primaires, brevet des collèges, bac général – ou un diplôme de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur. En revanche, elles détiennent moins souvent un diplôme de l'enseignement professionnel – CAP, bac technologique ou professionnel – ou un diplôme de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle universitaire.

La proportion de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur diminue fortement avec l'âge ; elle atteint son maximum dans la population non scolarisée âgée de 25 à 29 ans (55 %). Cette diminution est encore plus sensible pour les femmes, dont l'accès à l'enseignement supérieur a davantage progressé au cours des cinquante dernières années. Jusqu'à 45 ans, les femmes sont ainsi plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur que les hommes, alors que c'est l'inverse pour les plus âgées. Ces écarts favorables aux jeunes Franciliennes s'observent dans tous les départements, mais avec des valeurs très dispersées, de 37 % des 25-29 ans en Seine-Saint-Denis à 77 % à Paris. ①

La formation initiale professionnelle

Les jeunes filles préparant un diplôme professionnel sont minoritaires dans les lycées (47 %) et en apprentissage (39 %). Leur répartition entre domaines de spécialités est très inégale, avec une très nette sous-représentation dans les spécialités de la production comme le bâtiment ou la mécanique auto (15 % de jeunes filles seulement pour l'ensemble des spécialités), et une surreprésentation dans celles des services (63 %). Les formations professionnelles de niveau post-bac étant davantage orientées vers les spécialités des services, elles y sont mieux représentées. ②

La part des jeunes filles en apprentissage apparaît nettement plus élevée en Île-de-France que dans l'ensemble du pays (7 points de plus), essentiellement du fait de la surreprésentation des services dans l'économie régionale.

L'enseignement supérieur

Comme partout en France et dans la plupart des autres pays développés, les Franciliennes connaissent une meilleure réussite scolaire, quels que soient le niveau d'enseignement, la filière ou la discipline. Cela explique qu'elles soient plus nombreuses à obtenir le bac, et représentent la majorité des inscrit(e)s dans les différentes filières de l'enseignement supérieur. Cependant, leur répartition entre ces différentes filières n'est pas homogène. Si les jeunes Franciliennes sont majoritaires à l'université et dans les écoles paramédicales et sociales, les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) et les écoles d'art, elles sont encore nettement sous-représentées dans les écoles d'ingénieurs en particulier, les IUT (Institut universitaire de technologie) et les CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles). Leurs orientations disciplinaires diffèrent sensiblement de celles des jeunes hommes : à

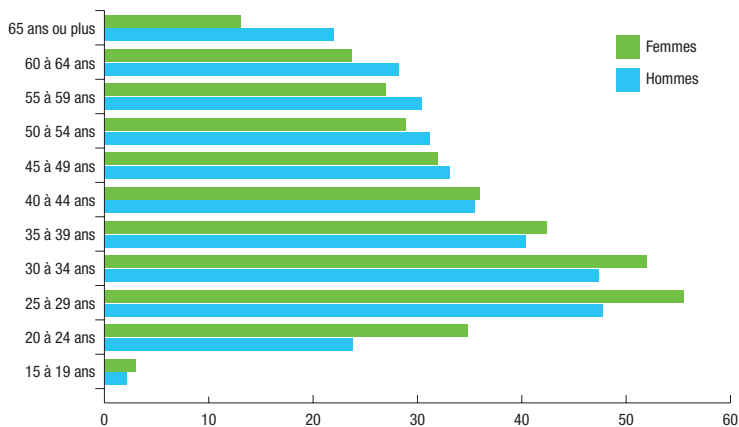
→ Pour en savoir plus

Fontanini Christine, Costes Josette, Houadec Virginie, **Files et garçons dans l'enseignement supérieur : permanences et ou changements ?**, Éducatifs et formations n°77, novembre 2008.

Rosenwald Fabienne, **Les filles et les garçons dans le système éducatif**, MEN, Note d'information n°06.06, février 2006.

Lemaire Sylvie, Leseur Benoît, **Les bacheliers S : motivations et choix d'orientation après le baccalauréat**, MEN, Note d'Information n°05.15, avril 2005.

1 Proportion de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur (en %)



Source : Insee, RP2006 exploitation principale

2 Taux de féminisation dans la formation initiale professionnelle (en %)

	Lycée	Apprentissage
Niveau d'études		
Niveau V	52	32
Niveau IV	41	38
Niveau III	52	47
Niveau II	53	48
Niveau I	-	39
Secteur d'activité		
Production	15	11
Services	63	58
Total	47	39

Sources : CRIF, Unité Lycées, Panorama 2009-2010 de la formation initiale professionnelle en lycées en Île-de-France, Unité Développement, Panorama 2010 de l'apprentissage en Île-de-France, juin 2010.

l'université, les femmes sont majoritaires en lettres et sciences humaines, droit et médecine ; minoritaires en sciences fondamentales et en STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives). ④ Elles poursuivent plus rarement leur cursus jusqu'au doctorat.

Ces choix traduisent, en partie, des attentes différentes relatives à leur futur métier. Une enquête réalisée auprès de bacheliers scientifiques montre que travailler dans un domaine qui les passionne compte plus que bien gagner sa vie, à l'inverse des jeunes hommes. Les jeunes femmes souhaitent aussi plus souvent être utiles aux autres et bénéficier d'un emploi du temps compatible avec la vie familiale.¹

L'insertion des jeunes

Les jeunes Franciliennes sorties de formation initiale en 2003-2004 s'insèrent plus facilement sur le marché du travail que leurs homologues masculins : 57 % ont eu un accès rapide et durable à l'emploi jusqu'en 2007, contre 54 % des jeunes hommes. ④ C'est là une particularité propre à l'Île-de-France : à l'échelle de la France entière, l'accès rapide et durable à l'emploi est nettement plus fréquent chez les jeunes hommes (61 % contre 55 %). Les jeunes Franciliennes sont aussi moins nombreuses à se trouver en situation d'éloignement de l'emploi à l'issue de trois années de vie active, du fait d'un chômage persistant ou récurrent ou d'une inactivité durable. 11 % d'entre elles connaissaient cette situation en 2007 contre 14 % des jeunes hommes. Au niveau national, les mêmes proportions s'établissent respectivement à 12 % et 10 %, au détriment cette fois des jeunes femmes.

L'insertion des lycéennes est plus favorable que celle des lycéens : sept mois après leur sortie, 53 % des filles sont en emploi contre 47 % des garçons en 2009. La meilleure insertion dans le secteur des services et dans les niveaux de formation les plus élevés contribue à favoriser les jeunes filles. En revanche, elles accèdent plus rarement à des emplois stables :

41 % des jeunes filles en emploi bénéficient d'un contrat stable contre 50 % des jeunes hommes. Pour les sortants d'apprentissage, le taux d'emploi sept mois après la sortie de formation est presque identique pour les deux sexes, autour de 70 %. Le sexe reste en revanche très discriminant pour l'accès à un emploi stable : la probabilité pour une femme d'occuper un CDI est inférieure de 10 points à celle des hommes à situation équivalente.

La formation des femmes actives

La probabilité de se former au cours de la vie active augmente avec le niveau d'études initial et baisse à mesure que l'âge s'élève, dans des proportions comparables pour les deux sexes. En France, 43 % des femmes salariées ont déjà suivi une formation continue en 2006, une proportion comparable à celle observée pour les hommes salariés (45 %). Cependant, elles se forment moins que les hommes lorsqu'elles sont peu diplômées ou cadres, et lorsqu'elles sont âgées de 30 à 49 ans, période où la charge familiale est lourde. En effet, la présence d'enfants de moins de 6 ans au foyer est très discriminante : sans effet pour les hommes, elle s'accompagne d'une baisse de 30 % de la probabilité d'accès à la formation des femmes salariées. De plus, les femmes peu qualifiées ne peuvent souvent pas financer les surcoûts liés à la formation (babysitting par exemple).

Une femme au chômage sur trois en France a suivi une formation professionnelle en 2006, dans la même proportion que les hommes (31 %).

Les actions de formation et d'aide à l'orientation financées par la Région Île-de-France ont bénéficié en 2008 à une majorité de femmes : 55 %, mais pour des formations plus courtes et moins diplômantes que les hommes. Elles sont surreprésentées dans les formations destinées aux personnes sans emploi (59 %), et dans les dispositifs d'évaluation et d'aide à l'orientation (53 %), en particulier dans les actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience. Les formations destinées aux actifs occupés bénéficient autant aux femmes qu'aux hommes ⑤.

1 - Lemaire Sylvie et Leseur Benoît, *Les bacheliers 5 : motivations et choix d'orientation après le baccalauréat*, Ministère de l'Éducation nationale, Note d'information n°05.15, avril 2005.

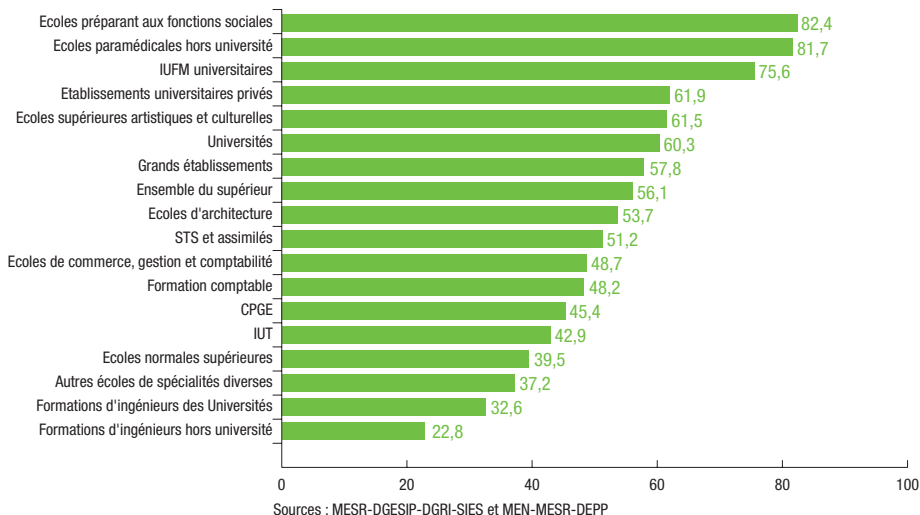
→ Pour en savoir plus

Académie de Versailles, Enquête IVA 2009 : *Insertion des lycéens dans la vie active*, 2010.

Fournier Christine, *Concilier vie familiale et formation continue une affaire de femmes*, Cereq, Bref n°262, mars 2009.

CRIF, UD, Enquête IPA 2009 : *Insertion professionnelle des apprentis*, 2010.

3 Part des filles dans l'enseignement supérieur en 2009 - 2010 (en %)



4 Trajectoires d'entrée dans la vie active de jeunes Franciliens sortis de formation initiale en 2003 - 2004 (en %)



Source : Enquête Génération 2004, 1^{ère} interrogation printemps 2007

5 Bénéficiaires de la formation professionnelle financée par la Région Île-de-France en 2008

	Nombre de stagiaires entrés en formation	Taux de féminisation
Formation des personnes sans emploi (hors AFPA)	59 509	59%
Formation des actifs occupés	34 019	50%
Evaluation et aide à l'orientation	18 963	53%
Formations délivrées par l'AFPA	7 579	41%
Ensemble	120 070	55%

Source : Bilan de la formation professionnelle financée par la Région Île-de-France en 2008 (y compris AFPA) : 121 000 bénéficiaires pour une dépense de 245 millions d'euros, CRIF, Unité Développement, Chiffres clés n°7, mars 2010.

Population active

l'Île-de-France compte, en 2006, 2,86 millions de femmes actives occupées ou en recherche d'emploi. L'activité féminine poursuit sa progression, à un rythme cependant ralenti par rapport à l'explosion des années 1970-80. En 2006, le taux d'activité des Franciliennes (71,3 %) tend à se rapprocher de celui des hommes (78,2 %).

En Île-de-France, 5,9 millions de personnes exercent une activité professionnelle ou recherchent un emploi en 2006, soit un taux d'activité de 74,7 %. La part des femmes dans la population active ne cesse de progresser depuis plus de vingt ans : 48,7 % en 2006 contre 43,9 % en 1982.

① Cette part devrait diminuer légèrement à l'horizon 2030 (48 %) [1].

L'activité féminine s'est fortement développée depuis le début des années 1960 : 53 % des femmes âgées de 25 à 64 ans étaient actives en 1962, elles sont près de 80 % en 2006. Ainsi, le taux d'activité des femmes se rapproche de celui des hommes (8 points d'écart en 2006 contre 40 points en 1962). ②

Les femmes en Île-de-France se portent massivement sur le marché du travail : 71,3 % des 15 à 64 ans sont actives en 2006 pour 67 % au niveau national. Le taux d'activité est plus élevé pour les femmes diplômées et les femmes seules, nombreuses dans la région capitale. Les Franciliennes, plus encore que les Françaises, sont particulièrement actives entre 25 et 54 ans (86,5 %). ③

La forte implication des femmes dans la vie professionnelle et leur plus haut taux de fécondité constituent une spécificité française au sein de l'Union européenne.

→ Définition

Taux d'activité des femmes : proportion de femmes actives (ayant un emploi ou au chômage) dans la population féminine.

Taux d'emploi des femmes : proportion de femmes actives ayant un emploi dans la population féminine.

Population étrangère : au recensement, la population étrangère est composée de personnes ayant déclaré une nationalité autre que Française.

Cependant, l'activité des mères diminue avec le nombre d'enfants : si 94 % des femmes de 25 à 49 ans sans enfant sont actives, cette proportion passe à 92 % pour les mères d'un enfant, 88 % pour celles qui en ont deux et 72 % quand elles en ont trois ou plus. Ainsi, à l'arrivée d'un enfant, 40 % des femmes interrompent ou réduisent leur activité, contre 6 % des hommes [2].

Parmi les actifs, la proportion de ceux qui ont un emploi s'est développée. Stable entre 1982 et 1990, le taux d'emploi des Franciliens âgés de 15 à 64 ans est passé de 65,3 % en 1990 à 66,5 % en 2006. En 20 ans, la forte progression de la participation des femmes dans la vie active s'est traduite par un taux d'emploi (63,1 % en 2006) bien supérieur à celui de 1982 (56,4 %), alors que pour les hommes (70 %), il baisse de 3 points.

En Île-de-France, les femmes sont relativement peu actives à la fois dans les espaces géographiques les plus aisés et les moins favorisés. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, où les étrangères, les femmes sans diplôme et les mères avec enfants sont nombreuses, le taux d'activité des femmes est faible (68 %), en progression toutefois depuis 1990 (+10 points). Dans les espaces périurbains, où les professions intermédiaires dominent, les femmes se portent plus souvent sur le marché du travail qu'en moyenne en Île-de-France. Dans les espaces aisés de l'ouest francilien, la situation professionnelle du conjoint dissuade souvent les femmes de travailler, même si elles sont diplômées. Les Alto-séquanaises, plus encore que les Parisiennes sont les plus actives (respectivement 73,9 % et 72,3 %).

→ Pour en savoir plus

[1] Kessler Estelle, **Environ 300 000 actifs franciliens de plus à l'horizon 2030**, IAU Île-de-France, Note rapide Société, n° 501, mai 2010.

[2] Milewski Françoise, **Les discriminations entre les femmes et les hommes**. Revue de l'OFCE, n°114, juillet 2010.

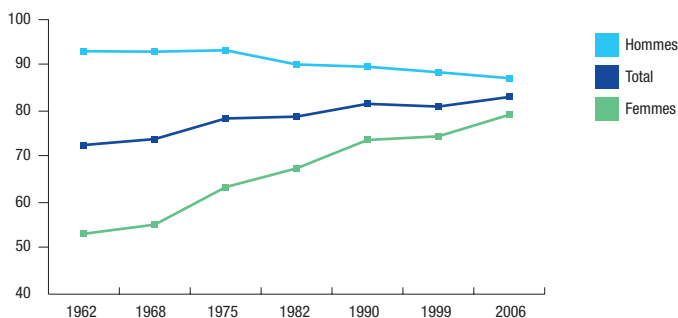
Chardon Oliver, **L'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants**. EAR 2004 à 2007, Insee première, janvier 2008.

1 Population francilienne des 15-64 ans

	Effectif	Part des femmes (%)
Population active (15-64 ans)	5 868 774	48,7
- ayant un emploi	5 222 959	48,4
- au chômage	645 815	50,7
Population inactive	1 987 807	57,9
Population de 15 ans à 64 ans	7 856 581	51,0

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

2 Evolution des taux d'activité des femmes (25-64 ans) de 1962 à 2006 (en %)



Source : Insee, RP 1962 à 2006 exploitations complémentaires

3 Population active selon la tranche d'âge

	Population active	Part des femmes (%)	Evolution de la part des femmes 1999/2006 (en points)	Taux d'activité (%)	Taux d'activité des femmes (%)	Taux d'emploi des femmes (%)
15-24 ans	629 483	48,4	-0,1	40,5	38,8	32,2
25-54 ans	4 604 004	49,0	1,0	90,4	86,5	77,0
55-64 ans	635 287	46,7	2,7	52,5	48,3	43,9
Île-de-France	5 868 774	48,7	1,0	74,7	71,3	63,1
France métropolitaine	28 565 532	47,4	1,7	71,5	67,2	58,7

Source : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires

Emploi et secteur d'activité

En 2008, les femmes occupent 44 % des 4,15 millions d'emplois salariés du privé, soit 1 point de plus par rapport à 1998. Le secteur tertiaire est le principal gisement d'emplois, plus encore pour les femmes (90 %) que pour les hommes (76 %). Le taux de féminisation a augmenté dans la construction (+1,4 points) et les services (+1,9); il s'est stabilisé dans l'industrie (-0,1).

L'activité féminine salariée est fortement concentrée dans un éventail restreint d'activités. Commerce, activités de services administratifs et de soutien, activités de conseil, santé et action sociale regroupent 53 % des emplois féminins. Le taux de féminisation est particulièrement élevé dans la santé et l'action sociale (près de huit emplois sur dix). Il est, en revanche, beaucoup plus faible dans les activités liées à l'industrie, au transport et à la construction, où les emplois sont à dominante masculine. Bien représentées dans l'enseignement, l'immobilier et dans les assurances, les femmes atteignent juste la parité avec les hommes dans les activités de services. ❶

Les femmes et l'économie sociale et solidaire

La féminisation des emplois est particulièrement élevée dans l'économie sociale et solidaire (ESS) : 63 % à comparer à 44 % des femmes dans le secteur privé en 2007 [1]. Ce taux élevé résulte de la forte implication du secteur dans des domaines d'activités où les emplois féminins sont traditionnellement fortement concentrés (éducation, santé, action sociale). Les femmes sont notamment très présentes dans les associations (huit emplois sur dix). Au sein de ces structures, comme dans les autres familles de l'économie sociale, elles sont surreprésentées parmi les professions intermédiaires et les employés. Elles sont, en revanche, moins souvent cadres (16 %) que les hommes (27 %) et que dans le reste de l'économie (20 %). Source : Insee, CLAP

→ Définition

Activités de conseil et assistance : il s'agit d'activités liées à l'informatique, aux services professionnels (activités juridiques, comptables, relations publiques et communication, conseil en formation), à l'administration d'entreprises, la publicité et les études de marché, l'architecture et l'ingénierie.

Les femmes dans la fonction publique

Le secteur public emploie un peu plus de 20 % des salariés franciliens en 2006, majoritairement dans la fonction publique d'Etat [2]. La part des femmes est très importante : plus de 63 % des salariés des trois fonctions publiques au niveau régional (fonction publique d'Etat, hospitalière et territoriale). Certains secteurs sont très féminisés, notamment la santé, l'action sociale (76 %) et l'éducation (67 %). Elles sont toutefois sous-représentées dans les activités récréatives et culturelles (48 %) et dans la recherche (49 %). Source : Insee, CLAP

Depuis une dizaine d'années, on assiste à une bipolarisation croissante des emplois féminins entre des secteurs d'activités peu valorisés, proposant des emplois peu qualifiés et souvent plus précaires (secteur social, aide à la personne...), et d'autres secteurs plus qualifiés, à haute valeur ajoutée (services aux entreprises). Cependant, malgré la progression des femmes dans des emplois de cadres en CDI dans les services aux entreprises, elles demeurent plus souvent à temps partiel : 11 %, pour seulement 2 % des hommes.

Les femmes ont bénéficié de plus de la moitié des gains d'emplois observés sur la période 1998-2008 (255 000 emplois salariés sur 500 000). Les emplois féminins se sont développés essentiellement dans trois secteurs d'activités : les services aux entreprises (activités de conseils juridiques, comptables et financiers, conseil en communication, publicité, études de marché), les activités liées à la santé et à l'action sociale (activités hospitalières, accueil de jeunes enfants, de personnes âgées, aide à domicile, action sociale, activités associatives) et les activités de commerce. Ces secteurs totalisent 85 % des gains d'emplois féminins. Cet essor a largement compensé les pertes observées dans l'industrie et dans l'immobilier (respectivement - 45 000 et - 15 300 emplois). ❷

→ Pour en savoir plus

[1] Insee, l'Atelier, Île-de-France à la page, **L'économie sociale « aux services » de la population francilienne**, n°338, juin 2010.

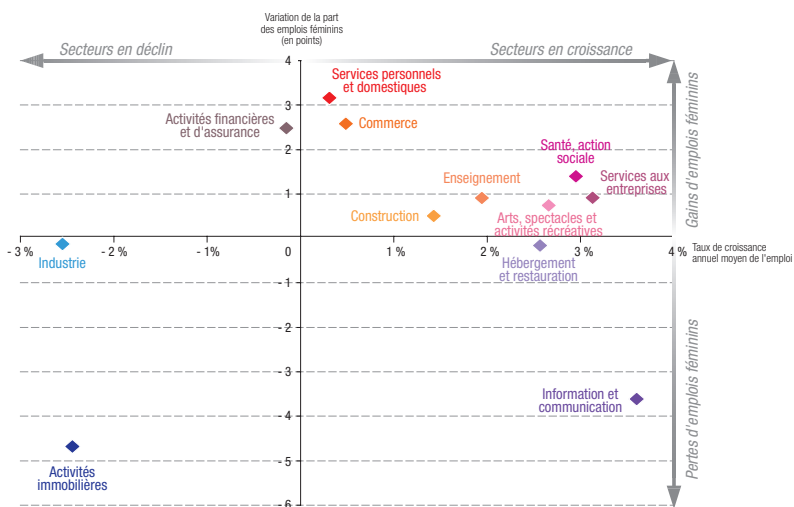
[2] IAU IdF, Insee, Apur, Dreif, **La géographie de l'emploi en Île-de-France en 2006**, février 2010.

1 Emplois féminins par secteurs d'activité

	Emploi salarié total	Part des femmes (en %)	Evolution part des femmes 2008/1998 (en points)	Nb de femmes 2008	Structure des emplois féminins (en %)
Industrie	457 836	31,9	-0,1	145 926	7,9
Construction	274 905	12,3	+0,5	33 700	1,8
Commerce	699 671	46,8	+2,6	327 131	17,8
Transports et entreposage	204 101	26,8	+3,8	54 600	3,0
Services	2 511 004	50,7	+1,9	1 274 200	69,4
Dont Services aux entreprises	990 183	47,7	+0,9	472 265	25,7
Santé, action sociale	231 460	77,4	+1,4	179 253	9,8
Activités financières et d'assurance	297 126	55,1	+2,5	163 823	8,9
Information et communication	337 620	35,2	-3,6	118 700	6,5
Total	4 147 517	44,3	+1,0	1 835 557	100,0

Source : Pôle emploi 2008

2 Féminisation et créations d'emplois salariés (1998-2008) en Île-de-France



Source : Pôle emploi

Lecture : entre 1998 et 2008, le nombre de salariés dans le secteur de la santé et de l'action sociale a augmenté de 3 % en moyenne chaque année, et la part de l'activité féminine dans ce secteur a augmenté de 1,4 point en 10 ans.

Emploi et profession

Le taux de féminisation parmi les cadres et les professions intermédiaires a progressé respectivement de 2,7 et 2,2 points entre 1999 et 2006. Cependant, l'emploi féminin demeure polarisé sur un nombre restreint de professions.

En Île-de-France, les trois quarts des 2,55 millions d'actives occupées se concentrent dans neuf professions sur les trente-et-une répertoriées, les hommes dans quinze. Elles y sont majoritaires notamment parmi les personnels des services aux particuliers, les employés administratifs d'entreprises (79 %) et les professions intermédiaires de santé sociale (77 %).

Les femmes sont le plus souvent employées (40 %, contre 15 % des hommes), ou professions intermédiaires (30 %). La part des femmes augmente chez les « cadres » et passe de 18 % à 22 % entre 1999 et 2006, soit 10 points de plus qu'au niveau national. La structure de l'activité économique orientée sur des secteurs à haute valeur ajoutée offre des emplois plus qualifiés en Île-de-France. ❶

Depuis plus de 15 ans, la structure socioprofessionnelle de la main-d'œuvre occupée a évolué vers plus de catégories moyennes ou supérieures et moins d'employés et d'ouvriers. Les femmes demeurent cependant sous-représentées parmi les cadres : 40 % des effectifs. La parité est atteinte pour les « professeurs, professions scientifiques » (55 % de femmes). Le taux de féminisation est plus élevé parmi les cadres âgés de 20 à 39 ans (42 %). Ceci résulte de l'arrivée sur le marché du travail d'actives plus diplômées accédant à des postes plus qualifiés. Elles sont le plus souvent professeures, cadres administratives et financières, ingénieures, cheffes de produits. ❷ À l'inverse, la moindre féminisation des cadres de plus de 40 ans est liée à une qualification moins élevée des générations antérieures, mais aussi à des carrières féminines plus contraintes : interruptions d'activité dues aux maternités, moindre accès aux postes les plus prestigieux. En France, seulement 8 % de femmes font partie des conseils

→ Définition

SINE : système d'information sur les nouvelles entreprises. Enquête réalisée par l'INSEE qui permet de suivre les entrepreneurs au cours du temps.

Les femmes et la création d'entreprise

En 2006, selon l'enquête SINE de l'Insee, près de trois créateurs d'entreprises franciliens sur quatre sont des hommes. Malgré une nette progression entre 2002 et 2006, la part des femmes reste en moyenne plus faible en Île-de-France (28 %) qu'en France (30 %), et nettement inférieure à leur poids dans la population active. Cependant, elles sont aussi nombreuses que les hommes dans les « services aux particuliers » et plus nombreuses dans le secteur « éducation, santé et action sociale ». Pour elles, la création d'entreprises relève plus souvent d'une opportunité, quand elle ne représente pas une solution leur permettant d'accéder à l'emploi. Les femmes optent plus souvent pour le statut associatif que les hommes.

d'administration dans les 500 premières sociétés françaises [1]. Les femmes rencontrent des difficultés pour accéder aux postes de gouvernance d'entreprise¹. De nombreuses barrières, à la fois organisationnelles, culturelles et comportementales les freinent dans l'accès aux fonctions à responsabilité : prépondérance des hommes aux postes clés dans l'entreprise qui les éloigne des canaux informels et des réseaux, détection des hauts potentiels parmi les salariés aux âges de la maternité, culture d'entreprise favorisant un comportement professionnel axé sur l'ambition et la disponibilité permanente, et véhiculant des « stéréotypes » sur les femmes. Celles-ci sont souvent perçues comme « passives, timides et freinées par leurs responsabilités familiales », entraînant, dans certaines entreprises, une politique de ressources humaines discriminatoire [2].

1 - La loi sur l'instauration d'un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises du CAC 40 a été adoptée en janvier 2011.

→ Pour en savoir plus

[1] Gresy Brigitte, **Rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, juillet 2009.

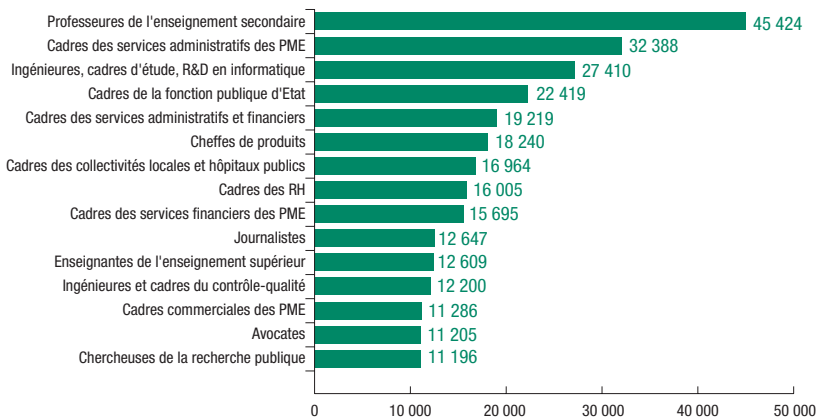
[2] IFA, Institut Français des Administrateurs, **L'accès et la représentation des femmes dans les organes de gouvernance d'entreprise**, septembre 2009.

1 Population active occupée par sexe et catégorie socioprofessionnelle

	Répartition en 2006 (en %)		Taux de féminisation (en %)			Taux de croissance annuel moyen 1999-2006 (en %)	
	Femmes	Hommes	1999	2006	Evolution 1999-2006 (en points)	Femmes	Hommes
Agriculteurs exploitants	0,1	0,2	30,8	26,5	-4,3	1,5	0,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	2,3	6,7	25	24,7	-0,3	-1,2	-1,1
Cadres, professions intellectuelles sup.	22,3	31,2	37,4	40,1	2,7	4,7	3,0
Professions intermédiaires	29,6	23,4	52,1	54,3	2,2	2,2	0,9
Employés	40,5	15,4	72,5	71,2	-1,3	0,0	0,9
Ouvriers	5,2	23,2	17,3	17,4	0,1	-0,6	-0,7
Ensemble	100,0	100,0	47,5	48,4	0,9	1,5	0,9

Source : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires

2 Les métiers les plus exercés par les femmes cadres



Source : Insee, RP2006, exploitation complémentaire

Femmes immigrées et emploi

La césure est forte au sein de la population féminine entre les femmes immigrées et les autres. Aussi peut-on parler à leur égard d'une double discrimination face à l'emploi, en tant que femmes et plus encore en tant qu'immigrées.

Depuis plus de 30 ans, une synergie s'est faite entre la progression de l'activité féminine et l'installation durable des immigrés et de leur famille en France. Le développement de métiers autour de la garde des enfants et des services aux particuliers a ainsi permis à nombre de femmes de plus en plus diplômées de concilier vie de famille et vie professionnelle et aux nouvelles venues de trouver un emploi, le plus souvent peu qualifié. En 2006, les femmes immigrées représentent le quart des Franciliennes actives. Et l'Île-de-France concentre près de la moitié (47 %) des femmes immigrées actives vivant en France métropolitaine.

Elles sont un peu moins actives que les autres - sept sur dix seulement occupent un emploi ou sont au chômage entre 20 et 65 ans - avec toutefois des différences selon la nationalité d'origine. ❶ Les femmes originaires du Portugal sont les plus actives (82 %). Mais à peine plus de la moitié de celles qui viennent de Turquie se portent sur le marché du travail (54 %). L'activité des femmes originaires du Maghreb reste parmi les plus faibles (64 %).

Moins actives, elles n'en sont pas moins deux fois plus exposées au risque du chômage. Une sur cinq recherche un emploi. Leur moindre qualification les fragilise sur le marché de l'emploi. Plus de six sur dix n'ont pas le niveau du baccalauréat, 36 % étant sans diplôme ❷. Aussi occupent-elles majoritairement des postes d'employées (53 %) ou d'ouvrières (12,5 %). Près de deux sur dix sont employées de maison chez les particuliers, assistantes maternelles, gardes d'enfants, aides à domicile ou aides ménagères, nettoyeuses ou caissières de magasin. Elles sont fortement surreprésentées dans les métiers peu qualifiés : les trois quarts des employées de maison chez les particuliers sont immigrées. C'est le cas de 69 % des employées de service de l'hôtellerie et de 58 % des femmes exerçant les métiers de nettoyage. Globalement, elles comptent pour la moitié des emplois de service directs à la personne ou d'ouvrières non qualifiées en Île-de-France. ❸ Ces métiers peu qualifiés les exposent plus que les autres aux situations précaires en matière d'horaires, de statut d'emploi ou de temps de travail. Près de trois sur dix travaillent à temps partiel, une sur six est en contrat précaire et une sur dix est en situation de sous-emploi.

Selon l'enquête Trajectoire et origine, les femmes immigrées en Île-de-France font davantage état de comportement discriminatoire dans l'emploi. Parmi les femmes actives ou qui ont déjà travaillé, âgées de 18-50 ans, 14 % des immigrées font état du refus injuste d'un emploi au cours des cinq dernières années, contre 8 % des non-immigrées. Ces proportions sont respectivement de 13 % et 7 % chez les hommes.

→ Pour en savoir plus

Monso Olivier, Gleizes François, *Langues, diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail*, Insee première n°1262, novembre 2009

Perrin-Haynes Jacqueline, *L'activité des immigrés en 2007*, Insee première n°1212, octobre 2008

Beauchemin Cris, Hamel Christelle, Lesné Maud, Simon Patrick, et l'équipe de l'enquête TeO, *Les discriminations: une question de minorités visibles*. Population et Sociétés, avril 2010, n°466.

Site de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) : <http://teo.site.ined.fr/>

→ Définition

Immigré : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Elle a pu acquérir la nationalité française. 39 % des immigrés vivant en Île-de-France sont Français par acquisition.

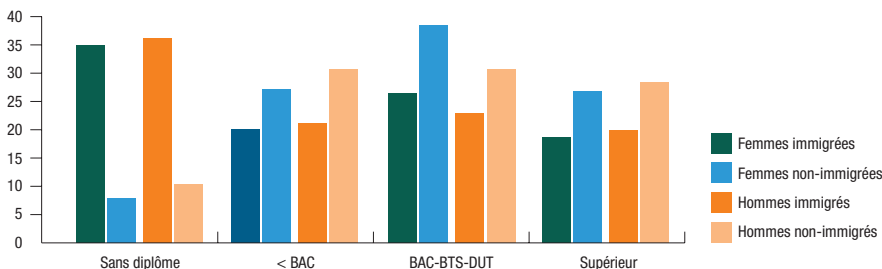
Sous-emploi : voir page 24.

1 L'activité des femmes immigrées en 2006 (en %)

	Immigrés		Non-immigrés		Ensemble Île-de-France	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Taux d'activité des 20-64 ans	69,1	82,3	79,2	85,2	77,0	84,5
Taux de chômage	20,8	15,7	9,2	9,1	11,4	10,5
Taux d'emplois précaires	16,4	12,3	11,9	10,2	12,7	10,7
Part de temps partiel	29,0	9,4	19,7	7,1	21,3	7,5
Taux de sous-emploi	10,6	4,1	3,8	1,6	5,0	2,1
Répartition par catégorie socioprofessionnelle						
Artisans, commerçants, chefs d'entrep.	3,0	10,1	2,2	5,8	2,3	6,7
Cadres, prof. Intellectuelles supérieures	13,7	17,8	24,1	34,6	22,2	31,2
Professions intermédiaires	17,7	16,5	32,1	25,1	29,6	23,4
Employés	53,1	16,2	37,9	15,1	40,6	15,4
Ouvriers	12,5	39,3	3,6	19,1	5,2	23,2

Source : Insee, EAR 2006

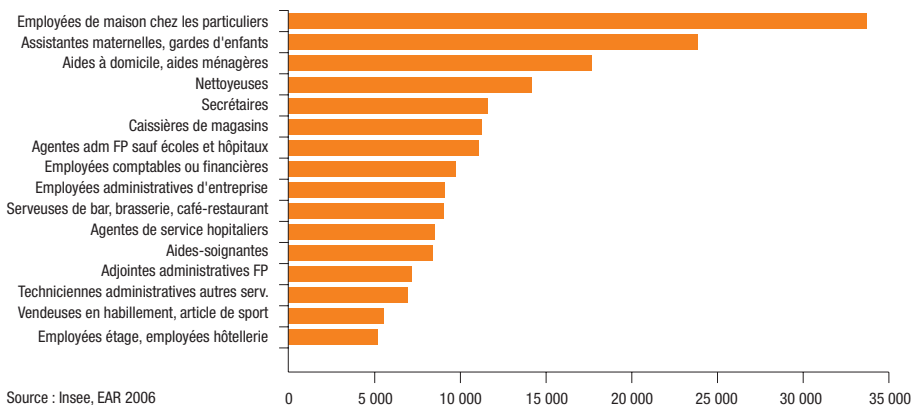
2 Niveaux de diplôme selon le sexe et l'origine (en %)



Source : Insee, EAR 2006

Lecture : parmi les actifs, les hommes et les femmes immigrés sont nettement moins diplômés que les autres. 36,2 % des hommes immigrés actifs sont sans diplôme ; c'est le cas de 35 % des femmes immigrées.

3 Principaux métiers exercés par les femmes immigrées



Source : Insee, EAR 2006

Conditions d'emploi et salaires

Plus souvent salariées que les hommes, les femmes ont paradoxalement des situations plus précaires. Le temps partiel, à 73 % féminin, se conjugue fréquemment avec des statuts d'emplois temporaires. Des différences de salaires et de parcours professionnels selon le sexe persistent, qui ont des répercussions sur la situation des femmes à l'âge de la retraite.

Statut des emplois

L'Île-de-France compte 5,5 millions d'emplois en 2006 dont près de la moitié sont occupés par des femmes. Celles-ci sont mieux représentées dans les emplois salariés (49 %) que dans les formes d'activité indépendantes (31 %). ❶

Depuis les années 1990, les formes d'emplois permettant une plus grande souplesse dans le recours à la main-d'œuvre ont été privilégiées par les employeurs. Ainsi, les contrats de courte durée comme le contrat à durée déterminée, l'intérim, la vacance sont de plus en plus utilisés ; leur part est passée de 8,6 % des salariés en 1990 à 11,5 % en 2006.

Les emplois à durée limitée sont globalement moins répandus en Île-de-France que dans la moyenne des autres régions et les différences entre hommes et femmes relativement peu marquées : respectivement 10,5 % et 12,6 %. L'intérim constitue une forme d'emploi majoritairement masculine tandis que les femmes sont légèrement plus nombreuses dans les autres statuts à durée limitée (contrat à durée déterminée, vacances, contrats courts, saisonniers). Les jeunes, filles et garçons, sont beaucoup plus exposés que leurs aînés : 45 % ont un emploi salarié atypique.

Les femmes sont plus fragilisées sur le marché de l'emploi : 60 % des salariés cumulant temps partiel et contrat à du-

rée limitée sont des femmes ❷. De plus, elles sont moins nombreuses dans les postes salariés « les plus stables » : 71 % ont un contrat à durée indéterminée et à temps plein pour 85 % des hommes. Enfin, autre signe de plus grande fragilité, le taux de sous-emploi féminin est deux fois plus élevé que le taux masculin : 5 % pour 2,1 % en 2008.

Temps partiel

La part des salariés travaillant à temps partiel, tous sexes confondus, a nettement augmenté dans les années 1990, pour se stabiliser entre les recensements de 1999 et 2006. Les femmes sont beaucoup plus souvent occupées à temps partiel : respectivement 21 % et 7 % en 2006, une proportion moins élevée que la moyenne française, pour les femmes comme pour les hommes. Le temps partiel n'est pas toujours choisi. Il est plus développé chez les jeunes actives, 61 % des moins de 20 ans et 31 % des 20-24 ans, un phénomène qui serait plus à rattacher aux types d'emplois proposés sur le marché qu'à la volonté de concilier vie familiale et vie active. Ainsi, les femmes sont paradoxalement moins souvent à temps partiel dans la tranche d'âge où il est plus fréquent d'élever des enfants : 18 % des femmes entre 25 et 49 ans travaillent à temps partiel. ❸

L'activité des femmes est affectée par la maternité : interruption de carrières (12 % en moyenne en France quittent leur emploi après une première naissance, 43 % après une troisième) ; passage au temps partiel. Par contre, à de rares exceptions, l'arrivée d'un enfant n'influence pas les trajectoires professionnelles des hommes [1].

Le développement massif des emplois à temps partiel s'est réalisé essentiellement dans le secteur des services, très

→ Définition

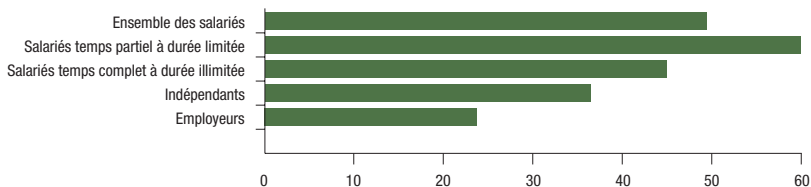
Sous-emploi : il regroupe l'ensemble des personnes travaillant à temps partiel, souhaitant travailler davantage, disponible pour le faire et cherchant ou non un autre travail.

1 Emplois par statut et par sexe (en %)

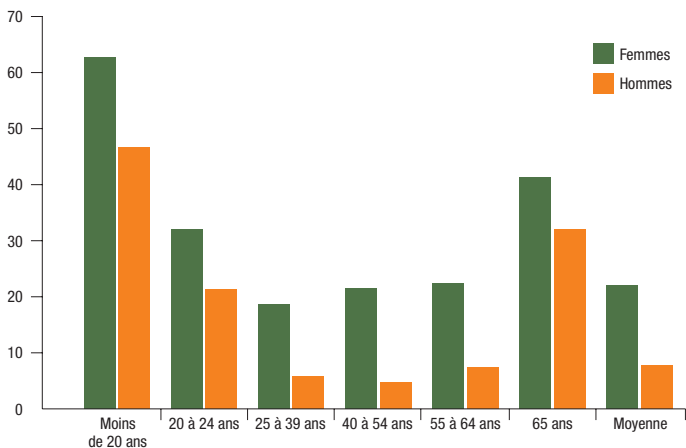
	Femmes	Hommes	Total
Non salariés	5,4	10,8	8,2
Salariés :	94,6	89,2	91,8
- Travaillant à durée illimitée	87,4	89,5	88,5
- Travaillant à durée limitée dont :	12,6	10,5	11,5
- En contrat d'apprentissage	1,2	1,6	1,4
- Placés par une agence d'intérim	1,1	1,6	1,4
- Emplois-jeunes, CES, contrats de qualif.	0,9	0,5	0,7
- Stagiaires rémunérés en entreprise	0,5	0,4	0,5
- Autres emplois à durée limitée, CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires,...	8,9	6,3	7,6
Total en milliers d'emplois	2 634	2 879	5 513

Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire

2 Part des femmes dans les différents statuts d'emploi (en %)



3 Taux de temps partiel par sexe et âge (en %)



Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire

féminisé. En 2008, le temps partiel concerne 39 % des actives occupées dans le secteur des services directs aux particuliers. La profession « employé de commerce » est ensuite la plus concernée par le temps partiel : 28 % des actives occupées. Les postes correspondant à un mi-temps ou inférieur représentent 9 % des actives occupées. ④

Salaires

En 2008, en Île-de-France, parmi les salariés à temps complet du secteur privé et semi public, une femme perçoit en moyenne 7 258 euros de moins qu'un homme, soit un écart de 26 %. Cette différence s'explique par les caractéristiques des emplois occupés et par le déroulement des carrières et des caractéristiques individuelles (type et niveau d'études, expérience professionnelle). Le temps partiel, notamment, est typiquement féminin et réduit le salaire perçu à taux horaire équivalent ; le prendre en compte accentuerait les inégalités de revenus salariaux. Par ailleurs, les professions de cadres, notamment les mieux rémunérées, sont plus masculines. Enfin, les carrières féminines présentent davantage d'interruptions, ce qui ralentit la progression salariale et accentue les écarts de revenus avec l'âge. A ces effets de structure se rajoutent des critères purement subjectifs, développés par les employeurs et pointés par une recherche récente, associant aux femmes une image de moindre investissement professionnel à cause de leurs enfants [1].

Les femmes ont des revenus salariaux en moyenne inférieurs dans toutes les catégories socioprofessionnelles, à l'exception de la catégorie « employé », extrêmement féminisée, où les écarts sont très réduits. La différence est plus élevée dans la catégorie « cadres », (-27 % en 2008). ⑤

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes s'est légèrement résorbé en Île-de-France à la fin des années 1990 et varie peu depuis 2004. Ce resserrement est imputable à la hausse des salaires horaires des femmes, une dynamique par ailleurs freinée par l'augmentation des postes à temps partiel féminins.

L'Île-de-France est la région où les salaires sont les plus élevés, féminins comme masculins, mais les différences genrées sont plus accentuées. Les inégalités salariales entre les Parisiens et les Parisiennes s'expliquent essentiellement par des écarts de rémunérations horaires [2]. Ces écarts sont « très prononcés chez les cadres où l'éventail des salaires est très large notamment dans le secteur financier ».

Retraites et pauvreté

Les inégalités de revenus se poursuivent à l'âge de la retraite. En France, en 2004, les femmes perçoivent une retraite globale inférieure de 46 % à celle des hommes soit respectivement 979 et 1625 euros. Seulement 41 % des retraitées avaient pu faire valider une carrière complète (contre 86 % des hommes) et bénéficier ainsi d'une retraite à taux plein. Beaucoup de femmes âgées vivent en dessous du seuil de pauvreté du fait de petites pensions et de la faiblesse du minimum vieillesse (633 euros par mois au 31/12/2008 pour une personne seule, 57 % de femmes parmi les allocataires) [3]. Par ailleurs, les femmes françaises sont deux fois plus touchées que les hommes par la pauvreté. Le fait de vivre seule, en famille monoparentale, de ne pas avoir d'activité professionnelle ou d'avoir un emploi de mauvaise qualité sont des facteurs qui augmentent le risque de pauvreté [4].

→ Pour en savoir plus

- [1]. Meurs Dominique, Pailhé Ariane, Ponthieux Sophie, **Enfants, interruptions d'activité de femmes et écarts de salaires entre les sexes**, revue de l'OFCE, juillet 2010.
- [2]. Mary-Portas France-Line, (Insee Île-de-France), Moreau Emilie, (Atelier Parisien d'Urbanisme), **A Paris, les femmes ont des salaires plus élevés qu'ailleurs mais très inférieurs à ceux des hommes**, Île-de-France à la page n° 329, février 2010.
- [3]. Drees, **Les retraités et les retraites en 2008**, avril 2010.
- [4]. Secours Catholique, **La pauvreté au féminin**, statistiques d'accueil 2008.

4 Part du temps partiel dans les principaux métiers féminins (en %)

	Total des emplois	Part des emplois à temps partiel	Part des emplois à mi-temps et inférieur
Personnels des services directs aux particuliers	165 424	39 %	23 %
Ouvriers non qualifiés	50 696	39 %	24 %
Professions libérales	39 819	29 %	11 %
Employés de commerce	84 687	28 %	10 %
Ouvriers qualifiés	33 354	26 %	16 %
Techniciens	24 401	23 %	3 %
Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	289 046	21 %	11 %
Employés administratifs d'entreprise	246 710	21 %	7 %
Employés de la fonction publique	267 414	19 %	6 %
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	256 148	17 %	5 %
Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	192 645	16 %	7 %
Cadres d'entreprise	322 900	11 %	1 %
Total des actives occupées	2 045 605	21,2 %	8,6 %

Source : Insee, enquête emploi 2008 Île-de-France

5 Revenus salariaux annuels moyens nets de prélèvements en 2008

	Femmes	Hommes	Ecart des salaires femmes/hommes
Cadres	38 127	52 330	-27 %
Professions intermédiaires	22 001	25 090	-12 %
Employés	14 374	14 956	-4 %
Ouvriers qualifiés	15 344	17 989	-15 %
Ouvriers non-qualifiés	10 006	13 400	-25 %
Total	21 038	28 296	-26 %

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS), en euros courants

Lecture : parmi les cadres, les femmes perçoivent 27 % de moins que les hommes.

Chômage

Le taux de chômage des femmes a longtemps été supérieur à celui des hommes. L'écart s'est considérablement réduit dans les années 2000. En 2008, en Île-de-France, la tendance s'est inversée, 6,6% des actives sont au chômage pour 7,9% des actifs¹. En revanche, le sous-emploi féminin augmente.

Les femmes ont longtemps connu un niveau de chômage supérieur à celui des hommes, mais sur les vingt dernières années, l'écart s'est réduit. Désormais plus diplômées, plus qualifiées que leurs aînées, les femmes accèdent à des postes de cadres et de professions intermédiaires, mieux protégés du chômage. Le développement des emplois de services à la personne et de commerce, très féminisés, ont aussi apporté des opportunités d'emploi mais le plus souvent de faible qualité : métiers peu valorisants, mal rémunérés et à temps partiel. Le taux de chômage des femmes est plus élevé en moyenne en France (8,3 %), et la différence entre les sexes plus marquée que dans la région capitale. En 2008, pour la première fois, le taux de chômage des Franciliennes (6,6 %) est inférieur à celui des Franciliens (7,9 %), une inversion de tendance qui reste à confirmer pour les prochaines années. Car si la crise économique a provoqué dans un premier temps un fort ralentissement de l'activité dans l'industrie et la construction, secteurs à dominante masculine, elle s'est étendue à des secteurs plus mixtes. La progression des demandes d'emploi a ainsi été plus forte pour les hommes que pour les femmes en 2009. Début 2010, la tendance s'inverse et le différentiel de taux de chômage hommes-femmes pourrait s'en trouver de nouveau modifié. D'autant que l'expérience des crises précédentes en

→ Définition

Chômeur : personne en âge de travailler qui n'a pas d'emploi et qui est en recherche un. Les statistiques mensuelles du Ministère du travail sont élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi. L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT.

Taux de chômage : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Chômage de longue durée : part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus à Pôle emploi.

Europe montre que le taux d'emploi des hommes se redresse généralement plus rapidement que celui des femmes : en cas de perte d'emploi, le risque de ne pas retrouver de travail est plus élevé pour les femmes². Et quand elles retrouvent un emploi, elles sont désavantagées sur le marché du travail, en raison de la proportion plus élevée de contrats précaires et de temps partiels non choisis³. Quel que soit le sexe, mais plus encore pour les hommes, le chômage des jeunes (moins de 25 ans) est supérieur à la moyenne. Le taux de chômage des jeunes adultes (25 à 39 ans), fait nouveau en 2008, est peu différent selon le sexe. Au cours des années précédentes, l'écart était le plus marqué pour les actives de cette tranche d'âge. ¹

Etre cadre diminue le risque d'être demandeur d'emploi, et semble-t-il plus encore au féminin. Les actives de la catégorie « profession intermédiaire » et « employé », ont également un taux de chômage inférieur à celui des hommes. ²

Les indicateurs de chômage, souvent plus favorables aux femmes, s'inscrivent dans un contexte de forte progression du temps partiel contraint, facteur de paupérisation au travail. Entre 2007 et 2008, le nombre d'actifs en situation de sous-emploi augmente pour les femmes tandis qu'il diminue pour les hommes.

Enfin, la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi varie de 38 % à 40 % dans les départements franciliens. La Seine-Saint-Denis et Paris enregistrent les taux de chômage les plus élevés (respectivement 11,4 % et 9,1 % en 2010). ³

1 - Le taux de chômage par sexe en Île-de-France disponible au 01/11/2010, est calculé à partir de l'enquête emploi 2008.

2 - Mark Smith, *Analysis Note : Gender Equality and Recession*, EGGE (European Commission's Network of Experts on Employment and Gender Equality issues), 2009.

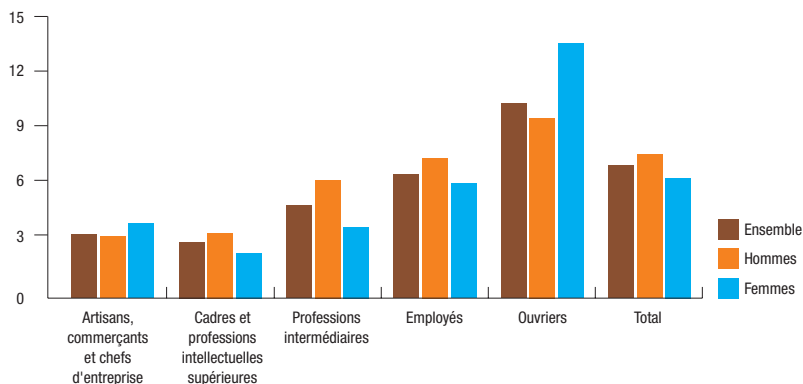
3 - *Chômage des hommes, précarité des femmes*, Alternatives économiques, mars 2010.

1 Taux de chômage par âge et par sexe en 2008 (en %)

	Île-de-France				France			
	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus	TOTAL	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus	TOTAL
Hommes	21,8	6,6	6,7	7,9	18,1	5,8	5,2	6,9
Femmes	16,0	6,3	4,3	6,6	19,1	7,9	5,2	8,3
Total	18,9	6,4	5,5	7,3	18,5	6,8	5,2	7,6

Source : Insee, enquête emploi 2008

2 Taux de chômage par sexe et par catégorie socioprofessionnelle en 2008 (en%)



Source : Insee, enquête emploi 2008 Île-de-France






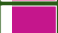

3 Taux de chômage et demandeurs d'emploi par département en 2010

	Taux de chômage (%)	DEFM *		
		Total	Femmes	Part des femmes (%)
Paris	9,1	166 500	80 180	48,2
Seine-et-Marne	7,3	67 930	33 450	49,2
Yvelines	6,8	67 280	32 180	47,8
Essonne	6,8	58 540	28 290	48,3
Hauts-de-Seine	7,7	85 990	41 760	48,6
Seine-Saint-Denis	11,4	114 880	53 470	46,5
Val-de-Marne	8,1	74 660	35 700	47,8
Val-d'Oise	9,0	75 120	36 200	48,2
Île-de-France	8,4	710 900	341 230	48,0

Sources : Insee, taux de chômage au 1er trimestre 2010 ; DEFM de catégorie ABC DARES/ Pôle emploi, août 2010

* DEFM Catégories A, B, C : elles regroupent les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

Sommaire

-  **Population**
-  **Articulation vie professionnelle et vie familiale**
-  **Sport**
-  **Vie politique**
-  **Pauvreté et précarité**
-  **Santé**
-  **Insécurité et violences**

Quelques dates...

- 1944** Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.
- 1975** Ouverture du premier refuge pour femmes battues, à Clichy, qui porte le nom de « Flora Tristan », l'une des initiatrices du féminisme en France au XIX^e siècle.
- 1967** Loi Neuwirth du 28 décembre autorisant la contraception. La publicité, interdite par la loi de 1920, n'est toujours pas autorisée en dehors des revues médicales.
- 1975** Loi Veil autorisant l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), pour une période de 5 ans.
- 1984** Le congé parental ouvert à chacun des parents salariés, sans distinction de sexe.
- 1992** Loi du 2 novembre définissant l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail (harcèlement sexuel).
- 1996** Le football féminin devient une discipline olympique.
- 2000** Loi du 6 juin relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives permet la mise en œuvre du principe de parité politique.
- 2001** À la naissance d'un enfant, un congé parental de 15 jours est octroyé au père.
- 2006** La loi renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple, en ouvrant notamment le champ d'application de la circonstance aggravante à de nouveaux auteurs (pacsés et « ex ») et de nouvelles infractions (meurtres, viols, agressions sexuelles).





Vie Sociale



Population

En 2007, 6 millions de femmes résident en Île-de-France. Grâce aux arrivées d'étudiants et de jeunes actifs, elles sont, en moyenne, plus jeunes qu'en France. La région n'échappe cependant pas au vieillissement avec une part croissante des plus de 60 ans, dont une majorité sont des femmes. Par ailleurs, le nombre de mères isolées augmente.

En 2007, l'Île-de-France accueille 6 millions de femmes et 5,6 millions d'hommes. A la naissance, les garçons sont plus nombreux, 105 garçons pour 100 filles, mais du fait d'une surmortalité masculine, les proportions s'équilibrent vers 20 ans. Ensuite, les femmes sont majoritaires surtout aux âges élevés : pour 100 hommes, on compte 105 femmes entre 20 et 69 ans, 160 femmes entre 70 et 89 ans et 350 femmes après 90 ans. L'Île-de-France est une région jeune ^①. En 2007, 29,8 % des Franciliennes ont entre 20 et 39 ans et 18,6 % seulement ont 60 ans ou plus. Cette jeunesse relative de l'Île-de-France s'est renforcée : la part des jeunes femmes de moins de 20 ans vivant en Île-de-France continue d'augmenter : de 18,6 % en 1990 à 19,7 % en 2007 alors que le poids de la région en France est resté stable (18,8 %). Les arrivées de province et de l'étranger, essentiellement de jeunes adultes en début de vie professionnelle contribuent à la forte natalité francilienne. L'Île-de-France est concernée par le vieillissement de sa population mais de façon plus modérée qu'ailleurs en France. Les plus de 60 ans représentaient 17,6 % des Franciliennes en 1990, elles sont 18,6 % en 2007, contre 21,8 % en France métropolitaine. Les Franciliennes, plus nombreuses aux âges avancés de la vie représentent 58 % des plus de 60 ans et 72 % des 85 ans et plus. L'espérance de vie des Franciliens en 2007 est de 84,9 ans pour les femmes et de 79 ans pour les hommes. L'écart entre les espérances de vie féminine et masculine est le plus faible en Île-de-France, signe d'une structure sociale favorisée. En 2040, si les tendances passées se maintiennent (scénario central), les Franciliennes resteront surreprésentées, mais de façon plus modérée qu'aujourd'hui : on compterait 122 femmes de 60 ans ou plus pour 100 hommes du même âge, contre 135 en 2007. L'évolution des pratiques des femmes en matière de consommation d'alcool et de tabac

→ Définition

Population étrangère : au recensement, elle est constituée des individus ayant déclaré une nationalité autre que française.

sont à l'origine de la moindre progression de leur espérance de vie.

La part des femmes vivant en institution (maison de retraite, service hospitalier de long séjour) augmente avec l'âge : c'est le cas d'une Francilienne sur dix entre 80 et 89 ans, une sur trois entre 90 et 99 ans et une sur deux après 100 ans. Toutefois, les Franciliennes vivent plus souvent chez elles que les femmes en province : c'est le cas de 80 % d'entre elles après 85 ans, contre 74 % en province.

En 2007, 1,4 millions de personnes vivant en Île-de-France ont déclaré une nationalité étrangère, soit 40 % des étrangers vivant en France. 11,8 % des Franciliennes sont étrangères contre 4 % en province. La part des femmes dans la population étrangère francilienne a augmenté passant de 47,4 % en 1999 à 49 % en 2007. Elles sont majoritairement portugaises (15,6 %), algériennes (12,1 %) ou marocaines (9,7 %) ^②.

L'Île-de-France compte 4,9 millions de ménages en 2007, soit 15 % de plus qu'en 1990. La personne de référence de ces ménages est une femme dans près d'un cas sur trois (30,4 %), soit trois points de plus qu'en 1990. L'augmentation des ménages seuls et des familles monoparentales, où les femmes sont majoritaires, explique cette croissance ^③. Les personnes seules (1,7 million) représentent désormais 35 % des ménages, près de quatre points de plus qu'en 1990. Les femmes vivent plus souvent seules que les hommes avant 24 ans, en raison d'un départ plus précoce du domicile parental, et aux âges élevés, en raison de leur plus longue espérance de vie : 58 % des ménages seuls après 55 ans sont des femmes, 84 % après 85 ans.

Les familles monoparentales constituent 471 000 ménages en 2007, soit 42 % de plus qu'en 1990. Les mères isolées sont majoritaires : 84,4 % des parents isolés, une proportion qui a peu évolué (85,6 % en 1990).

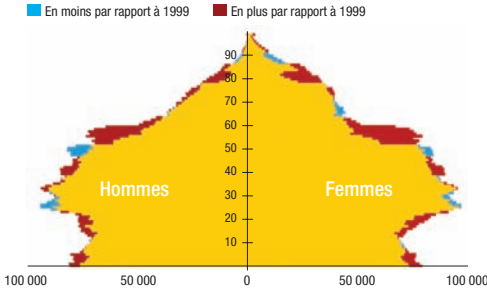
→ Pour en savoir plus

Beaufils Sandrine, *L'excédent naturel s'accroît en Île-de-France entre 1999 et 2006*, IAU Île-de-France, Note Rapide n°473, juin 2009.

De Biasi Kevin, Beaufils Sandrine, *L'Île-de-France, de plus en plus une étape dans les parcours résidentiels*, IAU Île-de-France, Note Rapide n°508, juin 2010.

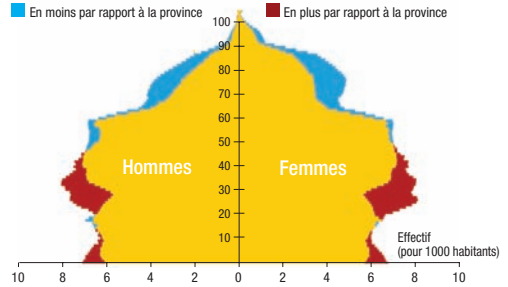
1 Île-de-France : une population vieillissante, mais plus jeune qu'en province

• Évolution de structure par âge des Franciliens entre 1999 et 2007



Source : Insee, Estimations localisées de population

• Structure par âge des Franciliens et des provinciaux en 2007

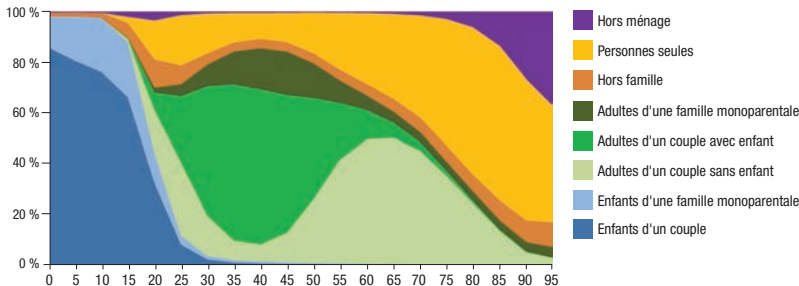


2 Population par département et part des femmes

	Population	Part des femmes (en %)	Population étrangère	Part des femmes (en %)
Paris	2 193 030	52,9	329 055	50,9
Hauts-de-Seine	1 544 411	52,3	175 854	50,6
Seine-Saint-Denis	1 502 340	51,1	317 026	47,1
Val-de-Marne	1 302 889	51,9	165 758	48,3
Seine-et-Marne	1 289 524	51,0	97 094	48,9
Yvelines	1 403 957	51,2	123 438	49,0
Essonne	1 201 994	50,9	104 377	47,9
Val d'Oise	1 160 721	51,3	128 884	48,4
Île-de-France	11 598 866	51,7	1 441 486	49,0

Source : Insee, Estimations localisées de population, RP2007

3 Mode de cohabitation des Franciliennes selon leur âge



Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire

Lecture : A 40 ans, 62 % des Franciliennes sont en couple avec enfant(s), 15 % élèvent seules leur(s) enfant(s), 11 % vivent seules

Articulation vie professionnelle et vie familiale

Avec 2 enfants par femme, les Franciliennes, encore plus que les Françaises, ont un taux de fécondité très élevé.

L'activité des femmes varie avec la présence d'enfants. Elles sont nettement moins actives quand elles ont trois enfants ou plus (71 %) qu'avec un ou deux enfants (86 %). D'où l'importance des politiques familiales de soutien à la garde d'enfants. 97 % des parents qui s'arrêtent de travailler pour garder leur enfant sont des femmes.

Fécondité

En 2009, les Franciliennes ont mis au monde 181 600 enfants.

① En hausse depuis le milieu des années 1990 (+13 % entre 1994 et 2009), les naissances franciliennes représentent en moyenne 22,5 % du total métropolitain, alors que la région concentre 18,7 % de la population. Deux effets se conjuguent : les générations en âge d'avoir des enfants sont surreprésentées en Île-de-France, et la fécondité y est sensiblement supérieure, même si l'écart avec la moyenne nationale s'est fortement réduit depuis 1999.

La fécondité varie selon la structure sociodémographique des départements. Elle est maximale en Seine-Saint-Denis (2,37 enfants par femmes en 2007), où la proportion d'ouvriers et d'étrangers, populations ayant un taux de fécondité traditionnellement plus élevé, est importante. Inversement, à Paris (1,58), le nombre moyen d'enfant par femme est le plus faible, car beaucoup de femmes vivent seules. Les départements de grande couronne comptent davantage de familles. Le taux de fécondité y est plus élevé.

La tendance à avoir ses enfants de plus en plus tard se poursuit : les Franciliennes qui ont accouché en 2007 avaient en moyenne 30,8 ans, contre 30,3 ans en 1999. En 2007, quatre nouveau-nés franciliens sur dix ont une mère âgée de 30 ans ou plus. ②

Activité et nombre d'enfants

L'activité professionnelle des femmes est beaucoup plus sensible que celle des hommes à la situation familiale

(présence d'un conjoint, nombre et âge des enfants).

Les mères franciliennes élevant seules leur(s) enfant(s) sont plus souvent actives (89 %), que les mères en couple (81 %), mais l'écart s'est réduit depuis 1999 : le taux d'activité des mères isolées est resté stable (+ 0,7 point) alors que celui des mères en couple a progressé (+ 3,2 points). ③

Plus contraintes financièrement, les mères isolées travaillent moins souvent à temps partiel (17 %) que les femmes en couple (26 %). Les femmes ayant trois enfants ou plus, en couple ou seules, sont plus fréquemment à temps partiel (35 %).

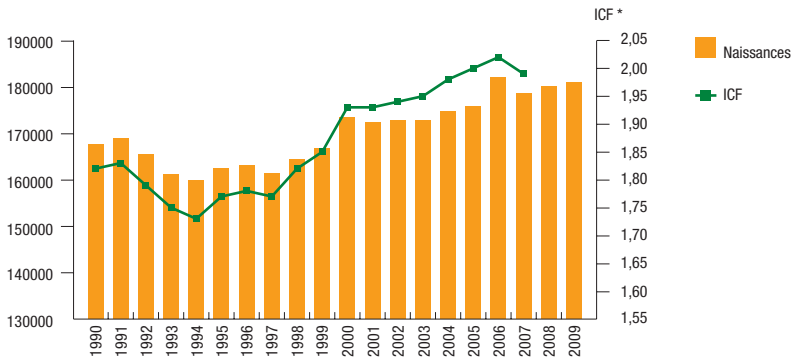
L'activité des femmes est aussi traditionnellement liée au nombre d'enfants. Elles sont nettement moins actives quand elles ont trois enfants ou plus (71 %) qu'avec un ou deux enfants (86 %). Mais là encore, les différences se sont atténuées depuis 1999, l'activité des mères de trois enfants ou plus ayant fortement augmenté (+ 7 points).

La présence d'un enfant en bas âge réduit aussi la propension des mères à se porter sur le marché du travail : 77 % des femmes ayant un enfant de 0 à 3 ans sont actives, contre 85 % des autres mères. Elles sont aussi plus souvent au chômage (respectivement 23 % et 11 %).

De façon générale, les mères isolées avec des enfants en bas âge sont dans des situations sociales plus fragiles : elles sont peu diplômées (55 % ont un niveau de diplôme inférieur au Bac), plus fréquemment immigrées (un tiers d'entre elles), elles résident dans des logements de moindre confort et quand elles occupent un emploi, il est plus souvent précaire. Depuis 1999, la probabilité pour ces femmes d'être au chômage a augmenté de trois points.

L'activité des pères est moins sensible aux configurations familiales : l'activité des hommes en couple est à peine plus forte (93 %) que celles des pères élevant seuls leurs enfants (90 %). Et ce n'est qu'à partir du quatrième enfant que leur activité diminue (94 % des pères de 3 enfants ou moins sont actifs contre 87,5 % de ceux ayant plus de trois enfants).

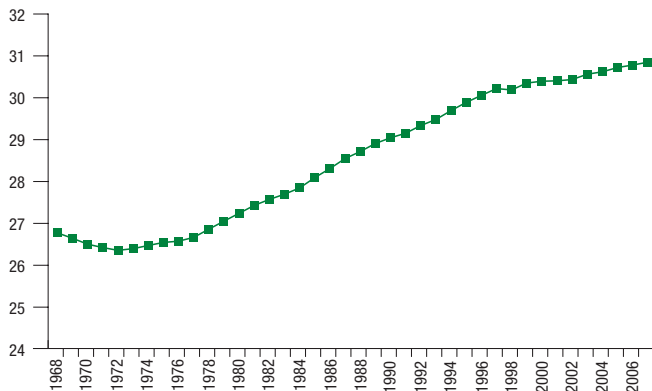
1 Naissances et indicateur conjoncturel de fécondité en Île-de-France depuis 1990



Source : Insee, état-civil, traitement IAU ÎdF

* Somme des taux de fécondité par âge d'une année. Il correspond au nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là.

2 Âge moyen des Franciliennes à la maternité



Source : INSEE, Etat-civil

3 Taux d'activité des femmes avec enfant(s) selon leur situation familiale et le nombre d'enfants

	Mères isolées		Mères en couple		Ensemble des mères	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006
1 ou 2 enfants	90,5%	90,9%	83,0%	85,1%	84,4%	86,4%
3 enfants ou plus	78,8%	81,6%	61,9%	69,2%	63,9%	71,0%
Ensemble	88,8%	89,5%	78,2%	81,4%	80,1%	83,0%

Source : Insee, RP 2006 exploitation complémentaire

Champ : femmes ayant au moins un enfant de moins de 25 ans.

Le temps partiel chez les pères reste exceptionnel (4 % seulement).

Offre d'accueil des jeunes enfants

En France, le développement d'une politique familiale active permet aux parents qui travaillent de poursuivre leur activité professionnelle. L'Île-de-France dispose d'une offre d'accueil pour jeunes enfants riche et variée. L'Etat cofinance, via les caisses d'allocations familiales, une partie des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) : crèches collectives ou familiales, halte-garderies, jardins d'enfants et participe au financement des modes de garde individuels (cessation d'activité temporaire, emploi d'une assistante maternelle indépendante, d'une auxiliaire parentale à domicile). ⁴ Les communes et les départements proposent des aides aux modes de garde individuels et financent les EAJE.

En 2009, l'Île-de-France compte 112 185 places en EAJE pour 475 784 enfants âgés de moins de 3 ans, soit près d'une place d'accueil pour quatre enfants. ⁵ Deux tiers des EAJE sont situés à Paris et en petite couronne avec des écarts importants : 15 places pour 100 enfants en Seine-Saint-Denis, 32 dans les Hauts-de-Seine ou 40 à Paris. ⁶ Très rares dans les territoires ruraux, ils sont totalement inexistant dans les franges de la région.

Parmi les enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, 15,5 % sont gardés par des assistantes maternelles, près de 39 000 agréées en 2008. L'offre territoriale est hétérogène, en raison des conditions de logement requises pour l'obtention de l'agrément.

→ Définition

Le Complément de Libre Choix du Mode de Garde (CLCMG) : l'allocation est versée lorsqu'un ou plusieurs enfant(s) de moins de 6 ans sont gardés par une assistante maternelle agréée ou par une garde à domicile. La Caf prend en charge tout ou partie de la rémunération du salarié ainsi que les cotisations sociales. Cette prise en charge dépend des revenus du foyer, du nombre d'enfants et de leur âge.

Le Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA) : cette allocation peut être attribuée, dès le premier enfant, si l'activité professionnelle a été réduite ou interrompue pour élever l'enfant.

Par ailleurs, 5,3 % des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires sont gardés par une auxiliaire parentale à leur domicile. La garde à domicile, en raison d'un coût important malgré les aides de la Caf et les réductions d'impôt, est réservée aux familles les plus aisées.

Les familles vivant dans des territoires ruraux n'ont souvent comme solution que les modes de garde individuels ou informels (famille) ou l'interruption temporaire de l'activité.

Garde d'enfant et interruption d'activité

Un tiers des parents qui cessent de travailler, prennent cette décision car ils ne trouvent pas le mode de garde qui leur convient [1]. C'est le résultat d'un arbitrage financier : pour 27 % d'entre eux, avoir recours à un mode de garde, quel qu'il soit, est trop onéreux ; ou une décision prise face à l'absence de mode de garde ou du mode de garde adapté : 10 % n'ont trouvé aucune solution pour faire garder leur enfant, 14 % avaient des horaires incompatibles avec un mode de garde. Au final, 13,8 % des familles allocataires avec enfant de moins de 3 ans choisissent l'interruption temporaire d'activité d'un des parents. Cet arbitrage ne se fait pas de manière égalitaire dans les familles : dans 97 % des cas la mère suspend son activité professionnelle. Les plus contraintes sont les mères les moins bien insérées sur le marché du travail, du fait de leur statut (contrat de travail à durée déterminée, intérim...) ou de leur niveau de diplôme, pour qui l'activité professionnelle est la plus affectée, et pour le plus longtemps. [2]

→ Pour en savoir plus

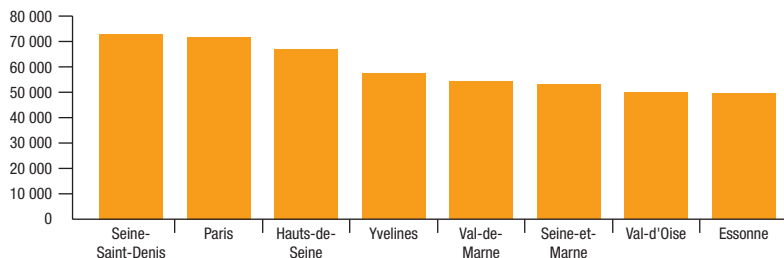
[1] L'impact de la PAJE sur le choix du mode de garde, *L'essentiel n°52*, Cnaf, août 2006.

[2] Milewski Françoise et Périvier Hélène, *Les discriminations entre les femmes et les hommes*, Revue de l'OFCE n°114, juillet 2010.

Beaufils Sandrine, *Le modèle familial dominant bousculé par la hausse de la monoparentalité*, IAU îdF, Note Rapide n°531, janvier 2010.

Albe-Tersiguel Séverine, *Modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans : l'hétérogénéité francilienne*, IAU îdF, Note Rapide n°482, juillet 2009 – en partenariat avec les CAF d'Île-de-France.

4 Nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2009



Source : Insee, RP2007

5 Places agréées PMI pour les enfants de moins de 5 ans en 2008

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre de places agréées PMI, dont :	28 750	21 662	10 966	12 226	7 520	11 890	11 253	7 918	112 185
- accueil collectif	25 501	17 889	9 514	10 065	3 954	8 331	5 382	3 903	84 539
- accueil familial	2 256	3 389	1 376	1 894	3 462	3 465	5 425	3 944	25 211
- accueil parental	501	353	76	267	104	94	432	71	1 898
- jardins d'enfants	492	31	0	0	0	0	14	0	537
- micro-crèches en PSU ¹	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Répartition par département	25,6%	19,3%	9,8%	10,9%	6,7%	10,6%	10,0%	7,1%	100,0%
Nombre de places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans	40	32	15	23	14	21	23	16	24

Source : Caf d'Île-de-France

1 - Prestation de Service Unique

6 Garde des enfants de moins de 3 ans des familles bénéficiaires d'aides de la Caf en 2009 (en %)

		Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Garde par assistante maternelle ¹	Couples	6,9	14,3	11,0	17,3	28,9	22,3	25,9	20,5	17,8
	Monoparents femmes	2,4	6,7	6,1	7,4	13,9	8,2	11,4	9,9	7,7
	Monoparents hommes	0,9	5,4	6,3	6,8	16,9	9,2	10,8	6,8	8,0
Garde à domicile ²	Couples	19,1	14,1	1,0	4,2	0,8	4,6	1,1	1,0	6,1
	Monoparents femmes	3,0	2,7	0,3	0,7	0,2	1,0	0,2	0,4	1,1
	Monoparents hommes	12,1	7,5	0,0	2,3	0,0	1,3	2,7	1,1	3,3
Activité professionnelle interrompue ³	Couples	9,7	12,3	14,5	14,4	17,1	17,5	15,4	17,3	14,6
	Monoparents femmes	5,6	8,9	9,1	8,7	10,5	12,3	10,4	9,8	9,1
	Monoparents hommes	0,0	4,3	4,4	6,8	2,9	0,0	6,8	3,4	3,5
Activité professionnelle réduite ⁴	Couples	8,2	11,0	6,0	9,9	12,1	13,6	12,3	10,5	10,3
	Monoparents femmes	2,4	3,7	2,5	4,4	3,8	4,9	3,9	3,2	3,4
	Monoparents hommes	0,9	1,1	0,6	0,0	0,7	0,0	0,0	1,1	0,6
Part des femmes parmi les personnes ayant cessé ou réduit leur activité		96,8	97,9	97,5	97,2	96,8	97,6	96,9	97,6	97,3

Source : Caf d'Île-de-France

1 - Bénéficiaires du CLCMG assistant maternel / 2 - Bénéficiaires du CLCMG domicile / 3 - Bénéficiaires du CLCA à taux plein / 4 - Bénéficiaires du CLCA à taux réduit

Sport

La pratique sportive des femmes ne cesse de se développer. Cependant, des disparités entre les sexes existent dans les disciplines pratiquées, le cadre (en club ou en dehors), la fréquence, les attentes. Les femmes ont davantage de contraintes horaires, moins de temps libre et réservent moins de temps au sport dans leurs loisirs.

La pratique sportive des femmes ne cesse de se développer. Alors qu'en 1968, la proportion de sportives en France était deux fois inférieure à celle des hommes¹, l'écart s'est considérablement réduit aujourd'hui. En Île-de-France, en 2008, 83 % des femmes âgées de 15 ans et plus ont eu une activité physique ou sportive au cours de l'année pour 89 % des hommes. La pratique féminine est moins intensive : 39 % exercent une activité au moins deux fois par semaine contre 44 % des Franciliens. ❶ Le rapport s'inverse pour les activités culturelles pour lesquelles les femmes pratiquent plus que les hommes : par exemple, en 2006, 36 % des femmes en France ont assisté à une exposition (contre 30 % des hommes) et 19 % sont allées au théâtre (contre 15 % des hommes)².

On constate, comme pour les hommes, une baisse de la pratique chez les Franciliennes les moins diplômées, les moins insérées socialement, résidant à Paris et en proche couronne. Celles qui vivent en couple avec des enfants ou qui élèvent seules leurs enfants sont généralement moins sportives, alors que ces facteurs sont sans influence sur les hommes.

Les disciplines où l'on retrouve majoritairement des femmes sont peu nombreuses : danse (84 % de femmes), gymnastique (82 %), équitation (74 %), yoga (62 %), marche (57 %) et natation (54 %). ❷ Ces activités se pratiquent pour la plupart individuellement. Les femmes enquêtées éprouvent très souvent des difficultés à trouver leur place au sein du club (règles pas adaptées, encadrement masculin, compétition). Elles pratiquent moins souvent que les hommes de manière encadrée, c'est-à-dire dans un club ou avec une licence. En Île-de-France, elles ne représentent ainsi que 35 % des licences³. Cette situation pourrait s'expliquer par des contraintes horaires plus élevées pour les femmes qui doivent faire face à la dualité des temporalités professionnelles et domestiques. La contrainte est particulièrement élevée pour les femmes seules avec enfants, et pour les moins qualifiées, plus exposées aux horaires de travail fragmentés, décalés ou irréguliers. La pratique hors encadrement limite les contraintes horaires (entraînement, distance, heure d'ouverture des équipements, ...) et permet d'adapter le temps du sport aux heures laissées libres. Par ailleurs, l'enquête montre que la plupart des femmes ne sont pas intéressées par la compétition telle qu'elle est proposée par les clubs aujourd'hui.

Enquête sur les pratiques sportives des Franciliens (EPSF)

Le dispositif sur les pratiques sportives des Franciliens a été mis en place en 2007 par l'Institut régional de développement du sport (IRDS). L'objectif est de mesurer l'activité physique et sportive des Franciliens de plus de 15 ans et leur satisfaction vis-à-vis des équipements sportifs qu'ils fréquentent. En 2008, 3 000 Franciliens ont répondu au questionnaire d'enquête.

1 - Sondage réalisé par la SOFRES pour le Pèlerin, février 1968.

2 - Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV), Insee, 2006.

3 - Recensement des licences sportives 2009. MEOS, Ministère de la Santé et des Sports.

→ Pour en savoir plus

Chardon Benoît, *La pratique sportive des Franciliennes*, Les dossiers de l'IRDS, mars 2009.

Muller Lara, *Pratiques sportives et activités culturelles vont souvent de pair*, Insee première, mars 2005.

1 Pratique sportive des hommes et des femmes par département (% des Franciliens âgés de 15 ans et plus)

	Aucune pratique		Occasionnelle ⁽¹⁾		Régulière ⁽²⁾		Intensive ⁽³⁾	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Paris	16	11	28	30	17	17	39	42
Hauts-de-Seine	13	11	23	30	20	14	44	45
Seine-Saint-Denis	27	19	22	32	16	13	35	36
Val-de-Marne	21	9	24	32	18	18	37	41
Seine-et-Marne	16	8	22	28	21	16	41	48
Yvelines	13	9	23	23	27	21	37	47
Essonne	12	10	23	26	26	16	39	48
Val-d'Oise	22	11	23	24	17	14	38	51
Île-de-France	17	11	24	28	20	17	39	44

Source : EPSF 2008

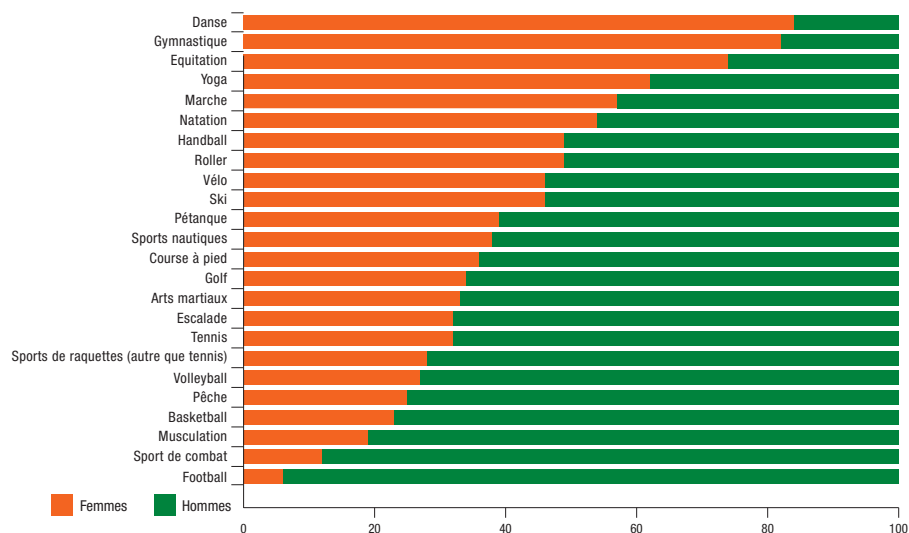
Lecture : 17 % des Franciliennes âgées de 15 ans et plus n'ont pratiqué aucun sport au cours de l'année contre 11 % des Franciliens.

(1) Pratique moins d'une fois par semaine

(2) Pratique 1 à 2 fois par semaine

(3) Pratique au moins 2 fois par semaine

2 Répartition hommes-femmes par activité physique et sportive déclarée (en %)



Source : EPSF 2008

Vie politique

Alors que les femmes constituent 52,5 % de l'électorat francilien, elles sont sous-représentées dans les instances politiques. En Île-de-France, moins d'un député sur cinq est une femme et elles ne sont que 16 % à être élues maires. En revanche, elles représentent près de la moitié des conseillers régionaux.

C'est au Parlement européen que les femmes sont les mieux représentées. En 2009, la parité est confortée : les femmes constituent 44,4 % des élus députés européens, contre 43,6 % précédemment. La France se maintient parmi les pays les plus fortement représentés par des femmes au parlement européen.

Depuis la loi du 6 juin 2000 « *tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* », la parité en politique est devenue une obligation, autant qu'une exigence sociale et éthique. La représentation des femmes parmi les élus varie fortement selon le mode de scrutin et selon que la loi sur la parité est appliquée ou non.

Au niveau national, les élections législatives et sénatoriales, uninominales, laissent peu de place aux femmes. À l'issue des élections législatives de juin 2007, la part des femmes députées s'est accrue, passant de 12,3 % en 2002 à 18,5 %. Néanmoins, ce résultat est encore éloigné de l'objectif fixé et les pénalités financières prévues pour les partis ne présentant pas 50 % de femmes aux législatives, n'ont pas eu l'effet escompté. Ainsi la France se situe parmi les pays européens laissant le moins la place aux femmes à l'assemblée nationale : moins de un député sur cinq est une femme. ❶

Le nombre de sénatrices a progressé de façon sensible depuis 2001, sous l'effet du changement du mode de scrutin et de la réforme constitutionnelle. Ainsi, de 5,9 % des élus en 1998, les femmes sont passées à 10,9 % en 2001, 16,9 % en 2004 et 21,8 % en 2008. Elles sont maintenant proportionnellement plus nombreuses que les députées.

La loi du 11 avril 2003 instaurant la parité avec alternance stricte dans les scrutins de liste a eu des effets dans tous les conseils régionaux, et plus encore en Île-de-France. En

2010, au niveau national, 48 % des élus régionaux sont des femmes (contre 27,5 % en 1998) ; cette part atteint 49,8 % en Île-de-France (contre 36,8 % en 1998). A Paris, les femmes élues conseillères régionales sont plus nombreuses que les hommes (51,2 %), la parité est atteinte en Seine-et-Marne, dans les Yvelines, en Essonne, dans le Val-de-Marne et le Val d'Oise (50 %). ❷

Les conseils généraux restent les assemblées locales les moins féminisées : seulement 13,1 % de femmes parmi les conseillers généraux. Contrairement au scrutin de listes, ce scrutin est uninominal et n'est donc que peu concerné par les dispositions légales sur la parité. Dans l'ensemble des communes en France, le nombre de femmes élues maires (13,9 % en 2008) reste très faible. ❸

La loi du 31 janvier 2007 vise à atteindre une parité qualitative et non plus seulement quantitative et impose, entre autres, une obligation de parité dans les exécutifs régionaux. En conséquence en 2010, la part des vice-présidentes augmente de 10 points. Les femmes occupent désormais 48,1% des mandats exécutifs. Cette augmentation s'est accompagnée d'une diversification des domaines qui leur sont confiés, en investissant des secteurs dans lesquels elles étaient sous-représentées, en particulier la recherche et l'enseignement supérieur. Certains dossiers majeurs de la région résistent cependant à la mixité et demeurent des « bastions » masculins : développement économique, aménagement du territoire, budget/finances et transports/communication. L'Île-de-France fait figure d'exception, avec une femme 1^{ère} vice-présidente en charge des finances.

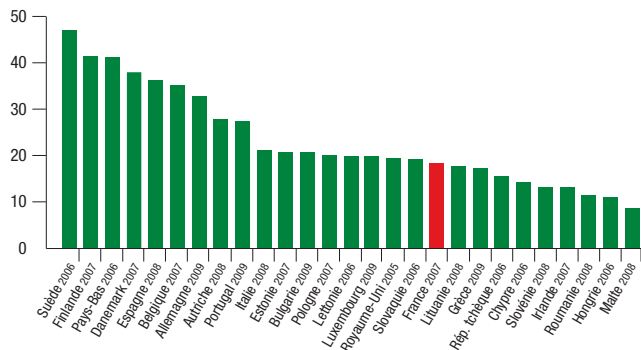
Source : Chantal Brunel, Note d'information de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, *Délégations régionales confiées selon le sexe en 2004 et 2010*, juillet 2010.

→ Pour en savoir plus

Vanovermeit Solveig, **Regards sur la parité, de l'emploi à la représentativité politique**, Insee première, mars 2009.

Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes : www.observatoire-parite.gouv.fr/travaux/publications.htm

1 Part des femmes dans les parlements des États membres : assemblée nationale ou chambre unique (en %)



Source : Union interparlementaire au 30/11/2009, législature 2009-2014.

2 Proportion de femmes parmi les élus (en %)

	Députés (2007)	Sénateurs (2008)	Conseillers régionaux (2010)	Maires (2008)	Conseillers municipaux (2008)
Paris	33,3	33,3	51,2	0,0	49,4
Seine-et-Marne	11,1	33,3	50,0	17,8	39,2
Yvelines	16,7	50,0	50,0	16,4	43,1
Essonne	20,0	20,0	50,0	16,0	42,3
Hauts-de-Seine	23,1	14,3	48,3	11,1	47,8
Seine-Saint-Denis	15,4	33,3	47,4	17,5	48,4
Val-de-Marne	8,3	33,3	50,0	8,5	47,8
Val-d'Oise	0,0	60,0	50,0	16,2	43,3
Île-de-France	18,2	34,0	49,8	16,4	42,7
France	18,5	21,8	48,0	13,9	34,8

Source : Observatoire de la parité, à partir des données du Ministère de l'Intérieur.

3 Proportion de femmes parmi les élus locaux, nationaux et européens (en %)

	Scrutin antérieur	Dernier scrutin	Dates dernier scrutin
Elus locaux			
Conseillers municipaux ¹	33,0	34,8	2008
Maires ¹	10,9	13,9	2008
Présidents d'EPCI	nd	7,2	2009
Conseillers généraux ²	10,9	12,3	2008
Présidents de conseils généraux	nd	6,1	2008
Conseillers régionaux	47,6	48,0	2010
Présidents de conseils régionaux	nd	7,7	2010
Elus nationaux			
Députés (assemblée nationale)	12,3	18,5	2007
Sénateurs	16,9	21,8	2008
Elus européens			
Députés européens représentant la France	30,3	34,9	2009
Députés européens - ensemble de l'UE ³	43,6	44,4	2009

Source : Observatoire de la parité 2010 ; Parlement européen

Champ : France. - nd : non disponible - 1 : ensemble des communes - 2 : ensemble des cantons - 3 : Lors du scrutin de 2009, 27 pays sont membres contre 25 lors des élections de 2004.

Pauvreté et précarité

En 2007, le taux de pauvreté atteint 12,2 % de la population francilienne. Les femmes élevant seules leurs enfants sont particulièrement exposées. Elles représentent un quart des allocataires à bas revenus. La précarité des femmes est plus élevée dans les zones urbaines sensibles.

La pauvreté, qui touchait jadis surtout les personnes âgées encore peu couvertes par les systèmes de retraite, et le monde rural, est devenue plus urbaine et résulte aujourd'hui davantage des difficultés rencontrées sur le marché du travail et des situations de ruptures familiales. Les femmes, les jeunes et les familles monoparentales sont les plus exposés. On ne dispose pas du taux de pauvreté par sexe à l'échelle de la région, mais à l'échelle de la France, en 2008, 13,8 % des femmes sont pauvres et 12,2 % des hommes. La pauvreté des femmes est plus prégnante quel que soit l'âge et tend à décliner avec l'âge, avec toutefois une nette remontée chez les femmes âgées. ❶ La configuration familiale, la présence ou non d'un conjoint ou d'enfants sont des éléments particulièrement discriminants. Les familles monoparentales, dont le parent isolé reste près de neuf fois sur dix une femme, et les ménages complexes ont des taux de pauvreté quatre à cinq fois plus élevés que les couples sans enfant. ❷ En revanche, les femmes seules sans enfant encourent moins le risque de basculer dans la précarité que les hommes seuls, mais l'isolement concerne surtout les femmes.

Précarité face au logement

Selon une étude récente du Secours catholique, les femmes seules en situation précaire bénéficient beaucoup plus souvent d'un logement stable (84 %) en

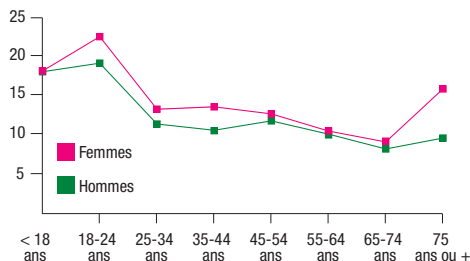
France que les hommes seuls (60 %), et notamment d'un logement social, surtout quand elles ont des enfants. D'après la situation des personnes rencontrées par le Secours catholique, l'Île-de-France se singularise par une forte proportion d'hommes et de femmes en logement précaire, en raison du prix élevé des logements : 40 % sont en centre d'hébergement, en squat, à la rue ou au mieux hébergés par de la famille ou des amis. D'après le Samu social de Paris, les femmes en hébergement d'urgence sont très majoritairement en famille, le plus souvent en hôtel meublé.

Des revenus plus faibles

En 2009, les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France (Caf) ont versé des prestations (minima sociaux, prestations familiales, allocations logement) à plus de 1,7 million d'allocataires, soit 48 % de la population francilienne, si l'on considère l'ensemble des personnes vivant dans un foyer allocataire (conjoint, enfant). Parmi les 611 000 foyers allocataires à bas revenus de l'Île-de-France, plus de quatre sur dix (42 %) sont des femmes seules avec ou sans enfant(s). Les autres sont des hommes seuls (26 %) plus rarement avec enfant (1 %), ou des couples (31 %). ❸

À côté des femmes, ce sont les enfants qui sont les plus touchés par la précarité : un enfant francilien de moins de 20 ans sur cinq fait partie d'une famille à bas revenus. La précarité est très présente en Seine-Saint-Denis où plus d'une personne sur cinq est pauvre, et trois fois moins fréquente dans les Yvelines. Près du quart de la population des foyers allocataires à bas revenus de l'Île-de-France réside en Seine-Saint-Denis (23 %).

1 Taux de pauvreté selon le sexe et l'âge en 2008 (en %)



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2 Taux de pauvreté par département selon le type de ménage en 2007 (en %)

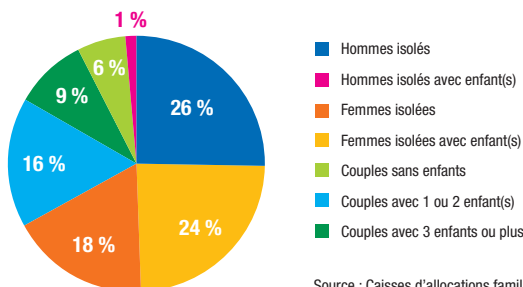
	Population	Ménages					
		Femme seule	Homme seul	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Ménage complexe**
Paris	13,9	11,2	14,3	22,8	6,5	13,6	34,3
Seine-et-Marne	9,3	10,4	10,2	21,9	3,8	8,3	16,6
Yvelines	7,3	7,2	8,6	16,7	3,0	6,6	16,4
Essonne	9,1	7,8	9,5	19,4	3,6	8,5	20,2
Hauts-de-Seine	10,2	7,9	10,2	19,1	4,9	9,7	24,0
Seine-Saint-Denis	21,7	12,1	16,5	31,4	9,8	22,5	34,6
Val-de-Marne	12,3	8,8	12,1	21,6	5,3	12,0	24,0
Val-d'Oise	12,4	9,0	10,8	22,3	4,8	12,0	24,1
Île-de-France	12,2	9,7	12,2	22,4	5,2	11,6	26,4
France	13,4	16,3	16,6	29,9	6,7	12,2	20,4
Répartition des ménages selon le type en IDF*		20,6	14,8	8,6	21,0	28,4	6,6

Source : Insee, Revenus disponibles localisés et (*) ERP 2006

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

** Les ménages complexes comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées.

3 Allocataires à bas revenus en Île-de-France en 2009



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France au 31/12/2009

Précarité dans les Zus

La précarité est plus forte dans les zones urbaines sensibles, quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sur les 260 000 allocataires qui résident dans l'une des 157 Zus d'Île-de-France, un foyer allocataire sur deux est à bas revenus. Cette proportion varie de 57 % en Seine-Saint-Denis à 45 % dans l'Essonne. Comme sur l'ensemble de l'Île-de-France, les femmes sont plus touchées : 41 % des femmes allocataires sont à bas revenus pour 22 % des hommes.

Les femmes élevant seules leurs enfants ont plus souvent des bas revenus en Zus (27 %) qu'en moyenne dans la région (24 %), notamment celles qui ont au moins trois enfants. 4 La monoparentalité s'y conjugue avec la forte présence des familles nombreuses et accroît le risque de pauvreté. Ceci fragilise essentiellement les femmes qui constituent 97 % des familles monoparentales à bas revenus.

Dépendance aux allocations

Le tiers des allocataires vivant dans les Zus sont dépendants des aides de la Caf, soit 86 300 foyers : le montant des prestations versées assure au moins la moitié des revenus disponibles du foyer. Cette dépendance est plus élevée en moyenne dans les Zus (33 %) que sur l'ensemble de l'Île-de-France (23 %). Dans 3 cas sur 4, le niveau de dépendance dépasse 75 % des revenus. 5 Ce sont surtout les hommes seuls et les femmes avec enfants qui se retrouvent en situation de dépendance.

→ Pour en savoir plus

La pauvreté au féminin, Secours catholique, 2008.

Est-ce ainsi que des femmes vivent ? Colloque organisé par la MIPES en janvier 2007.

Recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Île-de-France, MIPES, décembre 2009.

Le profil des allocataires vivant dans les Zus diffère selon les départements. En dehors de Paris, la majorité des allocataires sont en couple. Près d'un allocataire sur quatre dans le Val-de-Marne, en Seine-et-Marne, et en Essonne, est une femme seule avec enfants. Les quartiers sensibles de la Seine-Saint-Denis accueillent 25 % des allocataires des Zus franciliennes, avec une plus forte proportion de familles à bas revenus et, comme en Seine-et-Marne et dans les Yvelines, davantage de femmes élevant seules 4 enfants ou plus. A Paris, 42 % des allocataires sont isolés, majoritairement des hommes. 6

→ Définition

Taux de pauvreté monétaire (Insee) : proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population (soit 949 euros par mois en France en 2008). Le niveau de vie prend en compte les revenus d'activité et du patrimoine et les prestations sociales, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Ce revenu disponible est divisé par le nombre d'unités de consommation (uc) du ménage (1 uc : premier adulte du ménage, 0,5 uc : autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 uc : moins de 14 ans).

Population allocataire à bas revenu (Caf) : le principe de calcul est le même, mais le revenu pris en compte est un revenu disponible avant impôt. Les personnes de plus de 65 ans et les étudiants ne sont pas pris en compte. 0,2 uc supplémentaire est attribué aux familles monoparentales. Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane est calculé à partir de l'enquête revenus fiscaux de l'Insee de 2004 corrigé de l'évolution de l'indice des prix entre 2004 et 2008.

Foyer allocataire à bas revenus : foyer vivant en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire ayant un revenu inférieur à 60 % du revenu médian par unité de consommation. En 2009, il est fixé à 942 euros par mois par unité de consommation.

Allocataire : personne qui bénéficie d'une ou plusieurs prestations versées par la Caf (AGED, PAJE, AFEAMA...) et/ou bénéficiaires d'un contrat aidé ou d'un dispositif de retour à l'emploi.

4 Situation familiale des allocataires des Caf en 2009

	Allocataires		Foyers allocataires à bas revenus *	
	Zus Île-de-France	Île-de-France	Zus Île-de-France	Île-de-France
Nb total d'allocataires	260 029	1 717 196	133 502	610 987
dont % isolés	26,9	24,7	34,2	43,1
% isolé homme	56,9	55,4	60,1	59,1
% isolé femme	43,1	44,6	39,9	40,9
dont % monoparent homme	1,3	1,1	1,3	1,2
% avec 1 enfant	58,7	55,5	60,1	63,2
% avec 2 enfants	27,6	33,7	27,2	27,6
% avec 3 enfants ou plus	13,7	10,8	12,7	9,3
dont % monoparent femme	22,4	17,3	26,9	24,0
% avec 1 enfant	48,8	50,7	45,7	50,1
% avec 2 enfants	31,2	34,7	31,5	32,2
% avec 3 enfants ou plus	20,0	14,7	22,8	17,8
dont % couples	49,4	56,9	37,6	31,6
% sans enfant	10,2	7,0	15,8	19,6
% avec enfant(s)	89,8	93,0	84,2	89,8

* Revenus inférieurs à 942€/mois par uc

Source : Caf d'Île-de-France au 31/12/2009

5 Dépendance* des foyers allocataires aux prestations Caf en 2009

	En Zus		Hors Zus		Île-de-France	
	Allocataires dépendants	Dont dépendance élevée (en %)	Allocataires dépendants	Dont dépendance élevée (en %)	Allocataires dépendants	Dont dépendance élevée (en %)
Nombre total d'allocataires	86 289	75,1	318 294	78,3	404 583	77,6
Dont hommes isolés	24 428	91,0	113 458	89,1	137 886	89,4
femmes isolées	13 767	83,4	68 534	82,7	82 301	82,8
hommes monoparents	936	70,9	2 820	75,5	3 756	73,7
femmes monoparents	24 763	72,7	70 484	72,1	95 247	72,3
couples	22 395	55,3	62 998	61,0	85 393	59,5

* Dépendance : 50% ou plus des revenus, dépendance élevée : 75% ou plus des revenus

Source : Caf d'Île-de-France au 31/12/2009

6 Allocataires dans les Zus par département en 2009

	Nombre d'allocataires	dont foyers allocataires à bas revenus (%)	dont femmes monoparents (%)	Femmes monoparents à bas revenus	Répartition (en %)
Paris	23 657	55	17	2 485	6,9
Hauts-de-Seine	33 786	47	22	3 013	11,7
Seine-Saint-Denis	63 845	57	23	6 948	27,2
Val-de-Marne	28 705	52	25	2 812	11,7
Seine-et-Marne	17 000	52	24	1 667	7,7
Yvelines	22 551	47	21	2 002	7,9
Essonne	32 475	45	24	2 764	12,3
Val-d'Oise	38 010	51	23	3 674	14,4
Total Zus Île-de-France	260 029	51	22	25 365	100,0
Île-de-France	1 717 196	36	17	116 088	

Source : Caf d'Île-de-France au 31/12/2009

Santé

Si, en France comme en Île-de-France, l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes, elles se perçoivent moins souvent en bonne santé. Elles sont également confrontées à des inégalités sociales et sanitaires, aussi bien dans la prévalence de certaines pathologies, comme les cancers, ou dans l'adoption de comportements de prévention.

Contraception

Les Franciliennes sont de plus en plus nombreuses à se protéger lors de leur premier rapport sexuel : 89 % ayant eu leur premier rapport après 2000 ont déclaré avoir utilisé une contraception, elles n'étaient que 20 % avant les années 1960.

① Cependant, les femmes non diplômées restent en retrait de cette diffusion massive de la contraception et notamment du préservatif. Aujourd'hui, 11 % des premiers rapports ne sont pas protégés, un taux supérieur à celui observé en moyenne dans les autres régions [1].

Utilisé au moment des premiers rapports, le préservatif est ensuite abandonné au cours de la relation. Ainsi, 49% des Franciliennes de moins de 35 ans déclarent avoir utilisé un préservatif dans les douze derniers mois. Après les premiers rapports, la pilule est le mode de contraception le plus fréquent. Elle est parfois associée au préservatif, notamment chez les plus jeunes. Le stérilet est davantage choisi par les femmes après 35 ans.

La méthode de contraception dépend du contexte relationnel. Dans le cadre d'une relation avec un conjoint, un tiers des rapports sexuels ne sont pas protégés. Et lorsque les femmes sont sous contraception, une sur trois prend la pilule et 13 % utilisent le préservatif. Quand le rapport sexuel a lieu avec un partenaire régulier mais non cohabitant, un quart des Franciliennes disent avoir utilisé un préservatif combiné ou non avec la pilule. Et il devient le mode de contraception le plus utilisé avec un nouveau partenaire ou un partenaire considéré comme occasionnel, pour 60 % des femmes.

Globalement, 21 % des Franciliennes de moins de 40 ans n'ont pas protégé leur dernier rapport. Si cette absence de protection est majoritairement motivée par une grossesse ou un désir d'enfants, dans environ 70 % des cas, et plus rarement par la stérilité de l'un des partenaires, il reste qu'une proportion non négligeable de femmes ne se protège pas.

Les échecs de contraception et de prévention sont relativement nombreux, et parmi les jeunes d'Île-de-France davantage que dans les autres régions, comme en témoignent le taux d'IVG et d'Infections sexuellement transmissibles (IST).

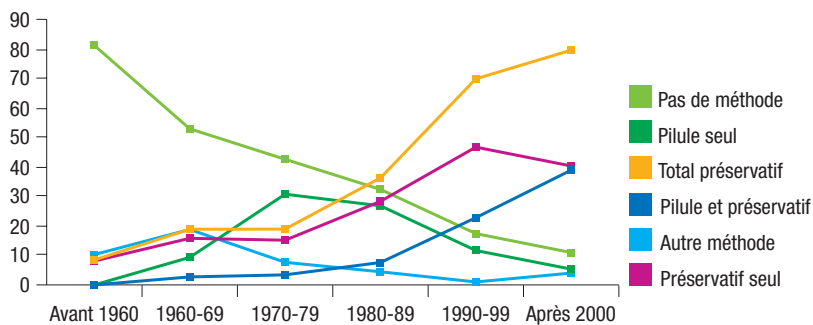
Interruptions volontaires de grossesse

En 2008, le nombre d'IVG en Île-de-France se situe autour de 55 000 par an. Le recours à l'IVG est plus fréquent en Île-de-France, avec 19,3 IVG pour 1000 Franciliennes âgées de 15 à 49 ans en 2007 pour 14,7 des Françaises.

Les jeunes femmes sont les plus nombreuses à interrompre leur grossesse : 10,4 % des moins de 35 ans ont déclaré avoir eu au moins une IVG dans les cinq dernières années [1], un taux supérieur à la moyenne nationale (7,7 %). ②

Les IVG itératives sont assez fréquentes et plus nombreuses en Île-de-France qu'en France métropolitaine : près de 40 % des Franciliennes (10 % chez les mineures) ayant interrompu leur grossesse en 2006 avaient déjà un antécédent d'IVG ; elles sont un tiers environ en France (7 % chez les mineures) [2]. Les IVG médicamenteuses, en progression constante depuis leur autorisation en 1998 en hôpital et depuis 2004 en cabinet médical de ville, représentent aujourd'hui près de 50 % des IVG. A Paris, environ la moitié des IVG sont réalisées entre 7 et 10 semaines d'aménorrhée et un peu plus d'un tiers entre 4 et 6. Les IVG tardives sont plutôt fréquentes chez les mineures, pour lesquelles 9 % des IVG sont réalisées après 13 semaines d'aménorrhée, alors que c'est le cas de 4 % des IVG chez les Parisiennes de plus de 20 ans.

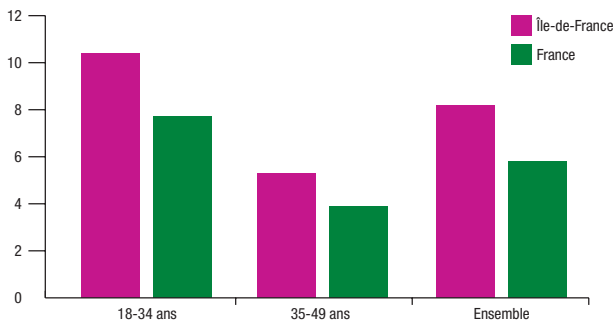
1 Méthodes de contraception lors du premier rapport sexuel des Franciliennes (en %)



Source : Enquête CSF 2006.

Lecture : environ 80 % des Franciliennes qui ont eu leur premier rapport avant les années 1960 ont déclaré ne pas avoir utilisé de contraception lors de ce premier rapport sexuel.

2 Recours à l'IVG dans les cinq dernières années en France et en Île-de-France



Source : Enquête CSF 2006 - Exploitation ORS Île-de-France

Lecture : 10,4 % des Franciliennes de moins de 35 ans ont eu au moins une IVG dans les cinq dernières années.

VIH et infections sexuellement transmissibles

Au même titre que le recours aux IVG, la recrudescence ces dernières années de certaines infections sexuellement transmissibles (IST) témoigne de situations de prise de risque encore fréquentes en Île-de-France. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir eu une IST (hors mycose) dans les cinq dernières années [1] : 4,5 % des 18-35 ans pour 2,4 % des Franciliens de la même tranche d'âge. ❸ Ce taux est supérieur à celui observé pour l'ensemble des Françaises (2,7 %).

Comme chez les hommes, les femmes les plus diplômées déclarent davantage avoir eu une IST que celles n'ayant pas le Bac (respectivement 2,9 % et 1,2 %). Les Franciliennes les moins diplômées accèdent moins fréquemment au dépistage des IST.

Entre 2003 et 2008, 11 906 cas de séropositivité au VIH ont été diagnostiqués en Île-de-France, soit près de 43 % de l'ensemble des cas diagnostiqués sur la France entière [3]. Le taux de découverte de séropositivité ou de cas de sida est supérieur en Île-de-France au reste du territoire. La part des personnes contaminées par voie hétérosexuelle parmi les nouvelles contaminations diminue dans la région. Cependant, cette proportion pour les hommes et les femmes (notamment celles nées à l'étranger) reste supérieure à celle constatée sur l'ensemble de la France. ❸

Cancer

Entre 2005 et 2007, 9 800 Franciliennes et 12 600 Franciliens sont décédés en moyenne chaque année d'un cancer. C'est la

première cause de décès depuis de nombreuses années pour les hommes et pour la première fois pour les femmes. Globalement, elles meurent moins du cancer que les hommes. Pour autant, elles sont en Île-de-France dans une situation plus défavorable que les femmes des autres régions. Le niveau de mortalité par cancer chez les Franciliennes est très légèrement supérieur à celui des Françaises (+1 %). Deux localisations de cancer sont particulièrement surreprésentées en Île-de-France ❶ : le sein, premier cancer féminin, dont le niveau de mortalité est supérieur de 6 % à celui observé en France et le poumon, dont le niveau de mortalité est supérieur de 17 %. Le cancer du poumon est lié à la progression du tabagisme et devient une cause importante de la mortalité prématurée (mortalité avant 65 ans) chez les Franciliennes. Ces deux localisations expliquent à elles seules la situation « moyenne » plus défavorable des Franciliennes en termes de mortalité par tumeurs et de mortalité prématurée toutes causes [4].

Enquête sur les connaissances, croyances, attitudes et comportements face au VIH sida (KABP)

Coordonnées scientifiquement par l'ORS, en collaboration avec l'INPES, l'InVS, l'INED et l'INSERM, ces enquêtes sont réalisées depuis 1992 selon une méthodologie identique. L'édition de 2010 interroge 11 000 personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 à 69 ans, dont 2779 Franciliens, sur les connaissances, les attitudes, les croyances et les comportements face au VIH/sida, aux hépatites virales et aux IST. Les résultats seront disponibles courant 2011.

→ Pour en savoir plus

[1] Beltzer Nathalie, Cazenave Aurélie, Grémy Isabelle, **Sexualité, contraception et prévention en Île-de-France, résultats de l'enquête Contexte de la sexualité en France** (CSF 2006), synthèse de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France, décembre 2008.

[2] **Santé des mères et des enfants de Paris**, rapport de l'ORS Île-de-France, septembre 2010.

[3] **Suivi de l'infection à VIH/sida en Île-de-France**, Bulletin de Santé, ORS Île-de-France, Anitea Île-de-France, n°15, décembre 2009.

[4] **Epidémiologie des cancers en Île-de-France**, rapport de l'ORS Île-de-France. À paraître.

La santé des femmes en France, Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, 2009.

Aubin Claire, Jourdain Menninger Danièle, Chambaud Laurent, **Évaluation des politiques de prévention des grossesses non désirées et de prise en charge des interruptions volontaires de grossesse suite à la loi du 4 juillet 2001**, Inspection générale des affaires sociales, 2010.

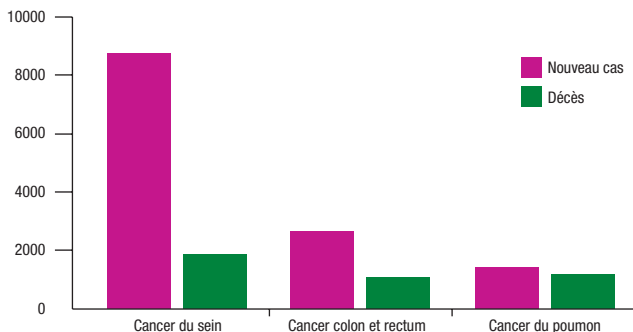
3 IST et VIH chez les femmes et les hommes en Île-de-France

	Île-de-France	France entière
Proportion déclarant au moins une IST dans les cinq dernières années (en %)*		
Femmes de 18-69 ans	2,8	1,4
Hommes de 18-69 ans	1,6	1,5
Femmes de 18-35 ans	4,5	2,7
Hommes de 18-35 ans	2,4	2,2
Cas de séropositivité diagnostiqués entre 2003 et 2008**		
Nombre de cas (données brutes)	11 906	27 901
Part des femmes (en %)	41,0	38,0
- dont étrangères	80,1	69,4
Part des hommes (en %)	59,0	62,0
- dont étrangers	47,5	33,6
Cas de sida diagnostiqués entre 2003 et 2008		
Nombre de cas (données brutes)**	2 827	6 926
Part des femmes (en %)	33,1	31,1
Taux par million d'habitants**		
Découvertes de séropositivité 2007	229,8	103
Cas de sida 2007	27,9	18,9

* Données de l'enquête CSF 2006.

** Données INVS au 31 décembre 2008, exploitation ORS Île-de-France.

4 Nombre de nouveaux cas et nombre de décès pour les trois cancers les plus fréquents chez les Franciliennes



Source : Francim, INVS pour l'incidence et Inserm CépiDC années 2005-2007 (annualisé) pour la mortalité

Insécurité et violences

En Île-de-France, l'insécurité est plus répandue chez les femmes que chez les hommes (70 % contre 45 %). Elles sont plus victimes d'atteintes personnelles - vols ou agressions - (16 % contre 13 %) et plus particulièrement d'agressions sexuelles et intrafamiliales. Des violences faites aux femmes plus répandues auprès des Franciliennes comparé aux Françaises, que ce soit dans leur foyer, dans l'espace public ou au travail.

Atteintes subies

L'enquête victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France réalisée en 2009 montre que les Franciliennes sont davantage victimes d'atteintes personnelles (vols et agressions confondus) que les hommes (16 % contre 13 %).

Elles sont globalement plus exposées aux vols sans violence : 8,9 % en ont été victimes en 2006, 2007 ou 2008 contre 6,6 % de leurs homologues masculins ❶. Les jeunes filles de 15 à 24 ans sont les plus touchées (12 % contre 9 % des garçons). Le risque diminue ensuite avec l'âge pour atteindre entre 35 et 45 ans un niveau homme-femme comparable. Après 45 ans, la proportion de victimes augmente à nouveau chez les femmes, alors qu'elle se stabilise chez les hommes.

Le risque d'être agressé est, lui, en revanche globalement assez proche : 8,3 % des femmes et 7,8 % des hommes ont subi des violences, tous types de faits confondus. Les atteintes sont cependant différentes : les Franciliennes sont trois fois plus touchées par les agressions « par des proches » (2 % contre 0,6 %) et six fois plus par les agressions sexuelles (1,2 % contre 0,2 %). En termes d'âge, il ressort que les femmes de 25 à 34 sont les plus exposées aux agressions (13 %) tandis que chez les hommes, ce sont les 15-24 ans (17 %). Les taux vont en diminuant ensuite avec l'âge. ❷

Violences au sein du couple

Selon l'enquête sur les violences envers les femmes (Enveff), en Île-de-France, plus d'une femme sur dix a été victime de violences au sein de son couple en 2000. Plus d'un quart de ces violences sont d'ordre psychologique. ❸

Enquête « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France »

Depuis 2001, la Région Île-de-France finance une enquête tous les deux ans (5^{ème} enquête en janvier et février 2009), visant à mesurer le sentiment d'insécurité et les atteintes dont les Franciliens sont victimes. 10 500 ménages franciliens sont interrogés à chaque enquête.

Sentiment d'insécurité et cadre de vie : femmes et hommes ne sont pas égaux

En baisse depuis 2001, le sentiment d'insécurité* reste plus fort chez les femmes (67 % contre 38 %) :

- En 2009, les Franciliennes ont moins peur : 63 % sont concernées, au moins de temps en temps, chez elles, dans leur quartier le soir ou dans les transports en commun contre 32 % des hommes. Elles ont surtout peur dans leur quartier le soir, 34 % contre 8 % des hommes. La peur au domicile est deux fois plus importante que pour les hommes. Malgré tout, elles sont assez satisfaites de leur cadre de vie : seules 8 % trouvent que leur quartier n'est pas agréable à vivre et 9 % qu'il n'est, globalement, pas sûr.
- Mais les femmes ne sont en revanche pas beaucoup plus préoccupées que les hommes par les problèmes de sécurité (12 % contre 14%).

	Hommes	Femmes
Sentiment d'insécurité		
toutes peurs confondues	32,0 %	63,1 %
- dont peur chez soi	4,4 %	10,9 %
- dont peur dans le quartier le soir	8,4 %	33,9 %
- dont peur dans le bus	10,4 %	20,2 %
- dont peur dans le train	15,8 %	32,0 %
- dont peur dans le RER	22,5 %	43,3 %
- dont peur dans le métro	16,1 %	34,5 %
préoccupation « sécurité »	11,6 %	13,6 %

Source : IAU Île-de-France, enquête « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » 2009.

* Il est mesuré au travers de deux dimensions : la peur personnelle, peur vécue ou liée à la crainte d'être agressé ou volé ; la « préoccupation sociale pour l'insécurité » qui renvoie à la population sur l'importance qu'elle accorde aux problèmes de délinquance dans la société, par rapport à d'autres sources d'inquiétudes (chômage, pauvreté, pollution et sida).

1 Proportion d'enquêtés déclarant avoir été victime (en %)

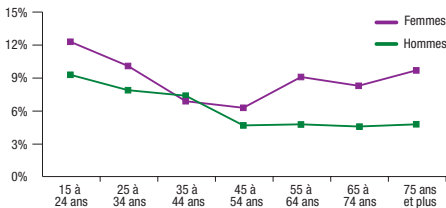
	Hommes	Femmes
Victimations		
vols sans violence	6,6	8,9
agressions* :	7,8	8,3
- dont agressions tout venant	7,1	5,7
- dont agressions sexuelles	0,2	1,2
- dont agressions par des proches	0,6	2,0

*Années de victimation 2006, 2007 et 2008.

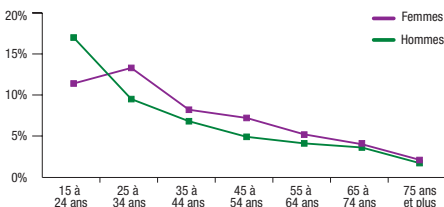
Source : IAU Île-de-France, enquête « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » 2009.

2 Proportion de victimes...

... de vols sans violence



... d'agressions*



* Tous types d'agressions confondus, y compris les vols violents

Source : IAU Île-de-France, enquête « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » 2009.

3 Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences (en %)

Type de violence	Île-de-France	France
Dans l'espace public (*)		
Agressions verbales	20,1	13,2
Agressions physiques	2,0	1,7
Etre suivie	6,7	5,2
Exhibitionnisme	4,7	2,9
Avances et agressions sexuelles	3,9	1,9
Indice global de harcèlement sexuel (1)	12,2	8,0
Au travail (**)		
Agression verbales	10,1	8,5
Pression psychologique	21,1	16,6
- dont harcèlement psychologique (2)	4,7	3,8
Destruction du travail, de l'outil de travail	3,8	2,2
Agressions physiques	1,0	0,6
Avances et agression sexuelles	2,8	2,0
Violences conjugales (***)		
Agressions verbales	4,8	4,3
Pression psychologique	26,3	24,4
- dont harcèlement psychologique (3)	9,1	7,9
Agressions physiques	3,4	2,5
Viols et autres actes sexuels imposés	0,8	0,9

(1) Avoir, au moins une fois, été suivie ou en présence d'un exhibitionniste, ou avoir subi des avances ou une agression sexuelle.

(2) Parmi les trois composantes de cet indice (brimades, critiques ou dénigrement, mise à l'écart), l'une au moins a une occurrence fréquente.

(3) Avoir subi plus de trois faits constitutifs des pressions psychologiques dont l'un au moins a une occurrence fréquente.

Champ :

*ensemble des femmes de 20 à 59 ans présentes dans l'espace public au cours des 12 mois précédents l'enquête

** femmes de 20 à 59 ans ayant exercé une activité professionnelle au cours des 12 mois précédents l'enquête

*** femmes de 20 à 59 ans ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédents l'enquête

Source : Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff, 2000)

L'indicateur de violences conjugales régional est plus élevé que sur l'ensemble du territoire (10,9 % contre 9 %), notamment pour les situations les plus graves (3 % contre 2,3 %). En 2009, 17 femmes sont décédées en Île-de-France sous les coups de leur (ex) compagnon¹.

Si les violences concernent tous les milieux, la situation d'emploi des femmes et des hommes, bien plus que la catégorie socioprofessionnelle, reste déterminante : en Île-de-France, les femmes en activité subissent moins de violences que celles qui ont une situation professionnelle instable, et qui ne sont pas économiquement autonomes : ainsi les inactives, les chômeuses et les actives à temps partiel sont plus exposées aux violences.⁴

Les jeunes femmes sont aussi davantage exposées. Selon l'enquête CSVF (Comportement sexistes et les violences envers les filles), les deux tiers des filles de 18 à 21 ans interrogées en Seine-Saint-Denis ont connu une relation de couple de plus de deux mois au cours de l'année écoulée : parmi elles, 20 % déclarent avoir subi des violences [1].

Viols et agressions sexuelles

Les agressions sexuelles dans l'espace public sont plus importantes en Île-de-France où l'usage des espaces collectifs et des transports en commun est plus répandu. L'enquête Enveff fait état de 3,9 % des Franciliennes victimes d'avances ou d'agressions sexuelles, contre 1,9 % des Françaises. Les Franciliennes manifestent aussi plus de craintes dans l'espace public que les hommes, notamment dans les transports en commun et les lieux peu fréquentés, surtout la nuit [2].

→ Définition

Victimations (enquête victimation et sentiment d'insécurité) :

elles désignent les atteintes corporelles, matérielles ou morales subies par des « victimes ». Les atteintes aux personnes concernent les vols (y compris les simples tentatives) ainsi que les agressions. Les faits déclarés sont ceux qui se sont produits au cours des trois dernières années précédant l'enquête.

Violences au sein du couple (enquête Enveff) :

- agressions et menaces verbales : insultes, menaces et chantage affectif ;
- pressions psychologiques : actions de contrôle, d'autorité, attitudes de dénigrement. Ces faits répétés constituent un harcèlement moral.
- agressions physiques : tentatives de meurtre, coups et autres brutalités, séquestration ou mise à la porte ;
- agressions sexuelles : gestes imposés ou viols.

Violences au travail

Les Franciliennes déclarent aussi plus de violences sur leur lieu de travail. En Île-de-France comme pour le reste de la France, plus les femmes sont jeunes, plus elles sont exposées aux violences au travail, notamment les injures, le harcèlement psychologique et les atteintes sexuelles. Ces violences touchent deux fois plus les Franciliennes de moins de 25 ans que celles de 45 ans et plus.⁵

L'ampleur de ces violences a été confirmée récemment dans une enquête réalisée en 2008 sur les femmes travaillant en Seine-Saint-Denis : 32 % des femmes enquêtées déclarent avoir été victimes d'une forme de violence sexiste ou sexuelle au cours de leur vie dans le cadre de leur travail ; 0,4 % ont été victimes d'attouchements sexuels et 0,6 % ont été victimes de viol au cours des 12 derniers mois².

Mutilations sexuelles féminines et mariages forcés

Les Franciliennes sont également exposées à des violences spécifiques, comme les mariages forcés ou les mutilations sexuelles féminines. Selon des estimations du GAMS³ au début des années 2000, 70 000 jeunes filles seraient concernées par un mariage forcé en France, dont 40 000 en Île-de-France. La pratique des mutilations sexuelles féminines (53 000 femmes adultes) est en recul, mais le risque persiste notamment d'une pratique à l'étranger [3].

1 - Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple, Ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes, 2009.

2 - Enquête en Seine-Saint-Denis sur les violences sexuelles faites aux femmes au travail, La Gazette Sociale, n° 69, juin 2009.

3 - Fédération Nationale pour l'Abolition des mutilations sexuelles féminines et des mariages forcés.

→ Pour en savoir plus

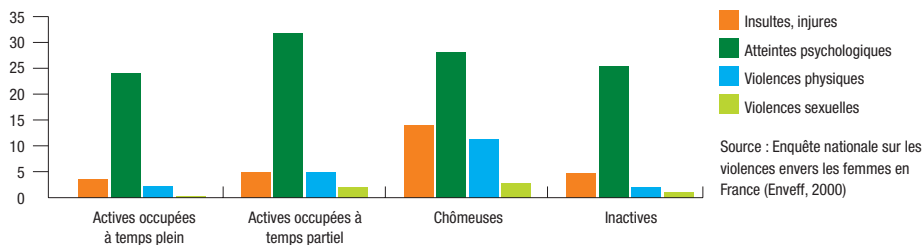
[1] Jaspard Maryse, Lesné Maud, *Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les filles*, Observatoire des violences envers les femmes en Seine-Saint-Denis, 2006.

[2] *Les violences envers les femmes en Île-de-France*- Enveff, Institut de Démographie de l'Université Paris 1 (Idup), 2000.

[3] Andro Armelle, *Lesclingand Marie, Cambois Emmanuelle, Les mutilations sexuelles féminines en France : premiers résultats de l'enquête Excision et Handicap (ExH)*, Fiche d'actualité n° 10, Ined, 2009.

Heurtel Hélène, **Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France** : le point en 2009, Note rapide Société, n°486, IAU Île-de-France, septembre 2009.

4 Violences conjugales en Île-de-France selon la situation d'activité des femmes (en %)



Champ : femmes de 20 à 59 ans résidant en Île-de-France et ayant exercé une activité professionnelle au cours des 12 mois précédant l'enquête.

5 Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences au travail au cours des douze derniers mois selon l'âge (en %)

Type de violences déclarées au travail	Age des Franciliennes à la date de l'enquête				
	20-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45 ans et plus	Ensemble
Agressions verbales	10,5	11,7	10,9	6,8	10,1
Pressions psychologiques	27,9	22,7	17,5	20,7	21,1
dont harcèlement psychologique*	9,3	4,8	4,0	4,0	4,7
Destruction du travail, de l'outil de travail	4,7	3,3	4,6	3,2	3,8
Agressions physiques	0,0	1,2	1,7	0,4	1,0
Avances et agressions sexuelles	4,6	3,9	2,3	1,2	2,8

Source : Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff, 2000)

Champ : femmes de 20 à 59 ans résidant en Île-de-France et ayant exercé une activité professionnelle au cours des 12 mois précédant l'enquête.

* Parmi les trois composantes de cet indice (brimades, critiques ou dénigrement, mise à l'écart), l'une au moins a une occurrence fréquente.

L'enquête Enveff (Enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France) a été menée en 2000 par l'Idup-Ined-Insee auprès d'un échantillon de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans résidants en France métropolitaine (dont 1 350 en Île-de-France). Elle a été publiée en 2003 et demeure une source d'information majeure. Elle devrait être actualisée en 2011.

La **lutte contre les violences faites aux femmes** a été érigée en grande cause nationale en 2010. La loi du 9 juillet 2010, adoptée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale, vise à renforcer le dispositif de prévention et de protection des femmes victimes de violences conjugales, elle reconnaît le délit de violence psychologique et le délit de contrainte au mariage forcé. Un troisième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes va être lancé début 2011 par la Ministre de la Cohésion sociale et des solidarités.

Bibliographie

Insee, *Femmes et hommes, regards sur la parité*, Insee références, édition 2008.

Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, *Chiffres clés 2009 de l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2010.

Comparaisons européennes

Dauphin Sandrine, Sénac-Slawinski Réjane, *Le gender mainstreaming : analyse des enjeux d'un « concept-méthode »*, in : *Gender mainstreaming : de l'égalité des sexes à la diversité*, Cahiers du genre, n°44.

European Commission, *Employment in Europe 2010*, octobre 2010.

European Commission, *Flexible working time arrangements and gender equality, a comparative review of 30 European countries*, novembre 2009.

Eurostat, *La vie des femmes et des hommes en Europe : Un portrait statistique*, édition 2008.

Giret Jean-François, Guégnard Christine, Paul Jean-Jacques, *Genre et valorisation des compétences sur les marchés du travail en Europe*, Education et formations n°78, novembre 2008.

Rapport de la Commission au Parlement européen, *L'égalité des femmes et des hommes*, 2010, décembre 2009.

Education, Formation

Cereq, *Quand l'école est finie ... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004*, Première interrogation, printemps 2007, 2008.

Conseil régional d'Île-de-France, Unité Développement, *Panorama 2009 de l'apprentissage en Île-de-France*, 2010.

Conseil régional d'Île-de-France, Unité Lycées, *Panorama 2008-2009 de la formation initiale professionnelle en lycées en Île-de-France*, 2010.

Conseil régional d'Île-de-France, Unité Développement, *Bilan de la formation professionnelle financée par la Région en 2008, y compris AFPA*, 2010.

Fontanini Christine, Costes Josette, Houadec Virginie, *Filles et garçons dans l'enseignement supérieur : permanences et ou changements ?*, Educations et formations n°77, novembre 2008.

Fournier Christine, *Concilier vie familiale et formation continue une affaire de femmes*, Cereq, Bref n°262, mars 2009.

Maingué Alice, Martinelli Daniel, *Femmes et hommes en début de carrière, les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire*, Insee Première n°1284, février 2010.

Ministère de l'Éducation Nationale, *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur*, 2007, 2008, 2009, 2010.

Unesco, Institut de Statistiques, *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2010*, Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde, 2010.

Emploi, Profession, Chômage

Anact, *Genre et conditions de travail : mixité, organisation du travail, santé et gestion des âges*, coordonné par Chappert Florence, octobre 2009.

Camors Carine, Leroi Pascale, *L'emploi des femmes : plus qualifié, plus contrasté*, IAU îdF, Note rapide Économie, n° 496, mars 2010.

Gresy Brigitte, *Rapport préparatoire à la concertation entre les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*, juillet 2009.

Maruani Margaret, *Travail et emploi des femmes*, 3ème éd., Repères n°287, éditions de la découverte décembre 2006.

Meurs Dominique, Pailhé Ariane, Ponthieux Sophie, *Enfants, interruptions d'activité de femmes et écarts de salaires entre les sexes*, revue de l'OFCE, juillet 2010.

Milewski Françoise et Périver Héléne (sous la direction de), *Les discriminations entre les femmes et les hommes*, Revue de l'OFCE, juillet 2010.

Milewski Françoise, Dauphin Sandrine, Kesteman Nadia, Letablier Marie-Thérèse, Meda Dominique, *Les inégalités entre les femmes et les hommes : Les facteurs de précarité*, Ministère de la cohésion sociale et de la parité, La Documentation française, juillet 2005.

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, *La place des femmes dans l'encadrement supérieur de la fonction publique*, collection Ressources, mars 2009.

ORSE, IFA, EuropeanPWN, *L'accès et la représentation des femmes dans les organes de gouvernance d'entreprise*, septembre 2009.

Zimmermann Marie Joe, *Femmes et précarité*, rapport n°3670, Assemblée nationale, février 2007.

Population

Beauchemin Cris, Hamel Christelle, Lesné Maud, Simon Patrick, et l'équipe de l'enquête TeO, *Les discriminations : une question de minorités visibles*. Population et Sociétés, avril 2010, n°466.

Beaufils Sandrine, *L'excédent naturel s'accroît en Île-de-France entre 1999 et 2006*, IAU îdF, Note Rapide n°473, juin 2009.

Kesseler Estelle, *Environ 300 000 actifs franciliens de plus à l'horizon 2030*, IAU îdF, Note rapide n°501, avril 2010.

Lhommeau Bertrand, Meurs Dominique, Primon Jean-Luc. *Situation par rapport au marché du travail des 18-50 ans selon l'origine et le sexe. In Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité en France*, Ined, Insee, Documents de travail n°168, octobre 2010.

Louchart Philippe, *Projections de la population francilienne à l'horizon 2030*, IAU îdF, Note rapide n°489, octobre 2009.

Vie familiale, Sport

Beaufils Sandrine, *Le modèle familial dominant bousculé par la hausse de la monoparentalité*, IAU îdF, Note Rapide n°531, janvier 2011.

Beaufils Sandrine, *fécondité soutenue en Île-de-France*, IAU îdF, Note Rapide n°443, février 2008.

Burri Suzanne, *La conciliation de la vie professionnelle, privée et familiale, l'approche juridique européenne*, revue de l'OFCE, juillet 2010.

Chardon Benoît, *La pratique sportive des Franciliennes*, Les dossiers de l'IRDS, mars 2009.

Lesnard Laurent, *La famille désarticulée. Les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*, coll. Le lien social, PUF, 2009.

Méda Dominique, édition révisée 2008, *Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, 2001.

Mennesson Christine, *Etre une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*. L'Harmattan 2005.

Muller Lara, *Pratiques sportives et activités culturelles vont souvent de pair*, Insee première, mars 2005.

Thierry Dominique, *La place des femmes dans la vie associative française*, France Bénévolat, janvier 2008.

Santé, Violences et Insécurité

Bajos Nathalie et Bozon Michel (sous la direction de), Beltzer Nathalie (coordonné par), *Enquête sur la sexualité des femmes en France, pratiques, genre et santé*, édition de la découverte, mars 2008.

Beltzer Nathalie, Cazenave Aurélie, Grémy Isabelle, *Sexualité, contraception et prévention en Île-de-France, résultats de l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF 2006)*, synthèse de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France, décembre 2008.

Heurtelet Hélène, « *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France : le point en 2009* », Note rapide Société, n°486, IAU îdF, septembre 2009.

Heurtelet Hélène, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France*, les premiers résultats de la 5^{ème} enquête, IAU îdF, juin 2009.

IDUP, *Les violences envers les femmes en Île-de-France - Enveff*, Institut de Démographie de l'Université Paris 1 (Idup), 2000.

ORS, *Suivi de l'infection à VIH/sida en Île-de-France*, Bulletin de Santé, ORS Île-de-France, Anitea Île-de-France, n°15, décembre 2009.

ORS, *Epidémiologie des cancers en Île-de-France*, rapport de l'ORS Île-de-France. (A paraître).

ORS, *Santé des mères et des enfants de Paris, Etat des lieux pour la mise en place d'un Schéma directeur départemental de la Protection Maternelle et Infantile*, ORS Île-de-France, septembre 2010. (pp93-103).

Tournyol du Clos Lorraine, Institut national des hautes études de sécurité, Le Jeannic Thomas, Insee, *Les violences faites aux femmes*, Insee Première, n° 1180, février 2008.

Violences et santé en France, Etat des lieux, Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité 2010.

Pauvreté

Mandon Olivier, *Tableau de bord des zones franches urbaines en Île-de-France, rapport d'activité 2009 - les prestations sociales des caf dans les ZFU et leur environnement*, IAU îdF, juin 2010.

MIPES, *Recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Île-de-France*, décembre 2009.

Sagot Mariette, *Un indicateur de santé sociale pour l'Île-de-France*, IAU îdF, Note rapide n°526, novembre 2010.

Secours Catholique, *La pauvreté au féminin*, statistiques d'accueil 2008.

Vie politique

Brunel Chantal, *Elections régionales 2010 : les chiffres de la parité*, Délégations régionales confiées selon le sexe, en 2004 et 2010, Observatoire de la parité.

Parité politique - Femmes et pouvoir exécutif, comparaisons internationales.

http://www.observatoire-parite.gouv.fr/portail/comparaisons_internationales.htm#l3

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, représentant de l'Etat en région, s'assure de la cohérence de l'action de l'État dans sa région, et de la bonne exécution des politiques publiques. En application des directives qu'il reçoit du Gouvernement, il est responsable de l'animation et de la coordination des politiques publiques au niveau régional, tout particulièrement pour renforcer l'attractivité du territoire et son développement économique et social.

Afin de renforcer le pilotage des politiques publiques de l'Etat autour de lui, le Préfet de région dispose de différentes directions régionales. Le suivi de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes revient à la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

Cette politique d'égalité entre les femmes et les hommes bénéficie d'un « mécanisme institutionnel dédié » à dimension interministérielle :

- pilotée au niveau national par la Direction générale de la cohésion sociale,
- un Service des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes,
- au niveau déconcentré : un réseau de délégué-e-s régionaux-ales et de chargé-e-s de mission départementaux-ales aux droits des femmes et à l'égalité.

La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité est un service placé sous l'autorité du Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales chargé d'impulser la mise en œuvre de la politique en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, définie par la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, sur quatre champs d'action :

- l'accès des femmes aux responsabilités dans la vie politique, économique, associative
- la mixité et l'égalité professionnelle et salariale
- l'accès aux droits et au respect de la dignité
- l'articulation vie professionnelle sociale et personnelle

Cette politique étant interministérielle et transversale, la Délégation régionale assure un rôle d'expertise, de coor-

dination et d'animation, et collabore avec tous les partenaires institutionnels dont les collectivités territoriales, en particulier le Conseil régional, les acteurs socio-économiques, les entreprises, le réseau associatif, afin que cette transversalité soit prise en compte dans les dispositifs de droit commun qu'ils gèrent.

La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité coordonne l'action des huit chargées de mission départementales aux droits des femmes et à l'égalité des départements franciliens placées au sein des Directions départementales de la cohésion sociale.

Le programme d'action interministériel d'une durée de 4 ans (2011-2015) en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en cours d'élaboration au niveau national, permettra de faire coïncider l'égalité de droit et l'égalité réelle. Ce plan comportera quatre lignes directrices :

- l'Etat employeur, l'Etat exemplaire,
- l'amélioration et le développement de la connaissance de la situation des femmes et des hommes dans différents domaines de l'action gouvernementale,
- la lutte contre les stéréotypes de genre,
- la prise en compte systématique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les processus de production normatifs et conventionnels.

Il servira de feuille de route aux décideurs et comportera des actions prioritaires déclinant, pour chaque ministère dans un document unique, une série d'engagements prioritaires avec des objectifs et des indicateurs de suivi.

Au niveau national, son pilotage sera assuré par la Direction générale de la cohésion sociale et aura vocation à être décliné au niveau régional et départemental. Ce plan constituera le cadre d'action de la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France pour les années à venir.

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

Secrétariat général pour les affaires régionales - DRDFE
5, rue Leblanc - 75911 Paris Cedex 15
www.ile-de-france.gouv.fr

Conseil régional d'Île-de-France

Lutte contre les discriminations

La Région Île-de-France intervient dans de nombreux secteurs pour améliorer la vie quotidienne de ses 11,7 millions d'habitants. Disposant d'un budget de plus de 4 milliards d'euros adopté par ses 209 conseiller-e-s régionaux, elle a pour mission de renforcer l'attractivité de l'Île-de-France tout en réduisant les inégalités sociales et territoriales et en préservant l'environnement.

La Région agit en priorité dans le domaine des transports auxquels elle consacre un quart de son budget. Elle est également un acteur majeur dans le domaine de l'éducation et de la formation en assurant notamment la gratuité des livres scolaires et en favorisant l'apprentissage, du CAP aux diplômés de l'enseignement supérieur avec l'objectif d'atteindre 150 000 apprenti-e-s d'ici à 2014.

Elle vise aussi à conforter l'attractivité de l'Île-de-France, aide les entreprises à maintenir les emplois, soutient l'économie sociale et solidaire pour renforcer la cohésion sociale et territoriale en Île-de-France. L'environnement représente une préoccupation régionale majeure : ainsi, la Région intervient dans la lutte contre la pollution atmosphérique, la création de pistes cyclables, etc. Par ailleurs, elle soutient la création contemporaine, le cinéma, le spectacle vivant, le livre, et entretient des accords de coopération décentralisée avec 17 pays.

Enfin, la Région Île-de-France s'implique dans la vie citoyenne en veillant à l'égalité des sexes et en luttant contre toutes les formes de discriminations. En Île-de-France, les dispositifs en faveur de l'égalité des femmes et des hommes sont soutenus par la Région de manière à la fois spécifique et transversale :

- Les Franciliennes sont accompagnées à travers des programmes de formation professionnelle, et des aides à la création d'entreprise. L'élargissement des choix professionnels des jeunes filles est encouragé dans les lycées et les centres de formation d'apprentis.
- Le dispositif « Pass Contraception » permet aux jeunes filles un accès anonyme et gratuit à une consultation et à la délivrance d'un mode contraceptif, avec suivi médical, pour une durée de 6 mois.

- Les chercheuses, les chercheurs qui travaillent sur la question des femmes et du genre sont soutenus à travers l'institut Emilie du Châtelet, labellisé en matière de recherche en domaine d'intérêt majeur.
- Le centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes/hommes vise à promouvoir une culture de l'égalité avec ses partenaires.

L'Union européenne est également une source d'inspiration pour la Région comme l'illustrent la signature par le Président de la « Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale » en juin 2008 ainsi que le pilotage du projet européen Interreg pour le genre et la croissance « Gender for Growth ».

Conseil régional d'Île-de-France

35, boulevard des Invalides - 75007 Paris
www.iledefrance.fr

Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Île-de-France

Depuis 1984, l'UR-CIDFF-IF regroupe et représente les 11 Centres d'information sur les droits des femmes et des familles d'Île-de-France (CIDFF). Chaque CIDFF qui a un agrément adhère à la charte du Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF). En 2009, plus de 98 000 personnes ont été reçues dans les centres de l'Île-de-France par des professionnels : juristes, conseiller-e-s à l'emploi et à la création d'entreprises psychologues et médiatrices familiales.

Les CIDFF exercent une mission d'intérêt général confiée par l'État. Ils apportent une information juridique gratuite et forment un réseau opérationnel de proximité pour l'accueil, l'information et l'accompagnement sur les droits pour tout public et en particulier les femmes. Ils sensibilisent et informent sur l'égalité entre les femmes et les hommes, pour prévenir les discriminations et les violences faites aux femmes.

Leur objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Plusieurs CIDFF proposent des

services spécialisés d'information et/ou d'accompagnement dans les domaines professionnel, économique, social et familial.

Le développement d'actions spécifiques au niveau local vise à apporter des réponses mieux adaptées aux demandes des femmes, par une connaissance des dynamiques du territoire, des acteurs, des problématiques rencontrées par les citoyens. L'Union Régionale est un lieu ressources qui permet le transfert des observations territoriales locales mais également la mise en œuvre d'actions coordonnées sur la région. Le CNIDFF, leur tête de réseau, organise des commissions techniques nationales auxquelles l'URCIDFF participe. Ces instances de concertation, véritables lieux d'expertise, assurent une fonction d'observatoire. Ces commissions jouent un rôle d'alerte et de veille et contribuent à la connaissance des bonnes pratiques dans le réseau.

URCIDFF-IDF

7, rue du jura - 75013 Paris
cidff77@wanadoo.fr

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU Île-de-France)

L'IAU Île-de-France est un bureau d'études et de prospective de 200 femmes et hommes au service de la Région d'Île-de-France et de ses partenaires. Il est structuré autour de cinq directions techniques : aménagement et urbanisme ; mobilité et transports ; environnement urbain et rural ; économie, emploi et développement local ; démographie, logement et équipements ainsi que différents observatoires : santé, sécurité, action internationale, tourisme, patrimoine, sport.

En tant que maître d'œuvre, l'IAU Île-de-France a entrepris, dès 2003, la révision du schéma directeur de 1994 aux côtés de la Région : bilan, enjeux, scénarios de développement et réflexion sur le parti d'aménagement, appui au dispositif de concertation, capitalisation des travaux et construction du nouveau schéma directeur d'Île-de-France.

L'IAU Île-de-France apporte également un éclairage à long terme sur les évolutions de la métropole. Présent dans de très nombreux domaines, il anime des réseaux et des partenariats sur lesquels il fonde une part de son expertise. L'IAU Île-de-France intervient aussi dans une quarantaine de pays à travers des contrats et accords de coopération.

L'IAU Île-de-France est un outil de communication et un lieu d'échanges : données, publications, séminaires, débats et tables rondes, et développe depuis vingt ans, un système d'information géographique régional (SIGR) qui couvre les 12 000 km² du territoire francilien.

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Île-de-France

15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15
www.iau-idf.fr

Les Femmes en Île-de-France - Edition 2011

Regards sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Cet ouvrage est le fruit d'un partenariat entre le Conseil régional d'Île-de-France, la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, l'Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, avec l'expertise de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU Île-de-France) et le soutien du Fonds social européen.

Il propose des données, des constats récents et des éléments d'analyse sur la situation des femmes en Île-de-France. Des thèmes concernant la vie professionnelle -éducation, formation, conditions d'emploi, métiers, emploi des femmes immigrées, chômage- et la vie sociale -population, articulation entre les vies professionnelle et familiale, sport, pauvreté, vie politique, insécurité et violences faites aux femmes, santé- sont abordés ainsi que des comparaisons européennes.

Prendre en compte ces constats apparaît indispensable pour mieux comprendre les évolutions récentes, pointer les avancées réalisées, dénoncer les inégalités persistantes. Cet ouvrage constitue un appui au travail de l'ensemble des acteurs et actrices régionaux et locaux qui œuvrent au quotidien pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre région.

Cet ouvrage est consultable sur les sites Internet :

IAU Île-de-France : www.iau-idf.fr

Conseil régional d'Île-de-France : www.iledefrance.fr

Préfecture de la région d'Île-de-France : www.ile-de-france.gouv.fr